

Bilan-Projet de l'école doctorale n° 31 « Pratiques et théories du sens »

TABLE DES MATIERES

I. BILAN DE L'ECOLE DOCTORALE	2
1. FONCTIONNEMENT ET ADOSSEMENT SCIENTIFIQUE DE L'ECOLE DOCTORALE	4
1.1. POSITIONNEMENT DE L'ED AU SEIN DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE	4
1.2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE L'ED	7
1.3. POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET D'ACCUEIL DES DOCTORANTS	10
1.4. POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'ED	14
2. ENCADREMENT ET FORMATION DES DOCTORANTS	20
2.1. POLITIQUE D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS	20
2.2. DISPOSITIFS DE SUIVI DES DOCTORANTS	21
2.3. OFFRE DE FORMATIONS ET ANIMATIONS PROPOSEES AUX DOCTORANTS	23
2.4. POLITIQUE RELATIVE AUX SOUTENANCES ET LA DUREE DES THESES	28
3. SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES DOCTEURS	31
3.1. ACTIONS MENEES POUR FAVORISER LA POURSUITE DE CARRIERE DES DOCTEURS ET POUR VALORISER LE DOCTORAT	31
3.2. DISPOSITIFS DE SUIVI DE LA CARRIERE DES DOCTEURS	32
3.3. ANALYSE, COMMUNICATION ET EXPLOITATION DES DONNEES	36
II. PROJET DE L'ECOLE DOCTORALE 31 « PRATIQUES ET THEORIES DU SENS »	37
1. ADOSSEMENT A LA RECHERCHE	38
1.1. PERIMETRE DE L'ED	38
1.2. COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES : ED EDESTA ET EUR ARTEC	38
2. ACCUEIL, ENCADREMENT ET FORMATION DES DOCTORANTS	38
2.1. DES ACTIONS MISES EN PLACE OU ETOFFEES LORS DU DERNIER CONTRAT DEVRONT ETRE PERENNISEES	38
2.2. DES AMELIORATIONS SONT A RECHERCHER DANS LE DOMAINE DES CONDITIONS DE FORMATION ET D'ACCUEIL	39
3. L'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DOCTEURS	40

I. Bilan de l'école doctorale

Identification : École doctorale Pratiques et théories du sens (PTS, ED 31)

Directrice : Catherine Verna – catherine.verna@univ-paris8.fr

Directrice adjointe : Brigitte Félix – brigitte.felix@univ-paris8.fr

Responsables administratives : Olga Stepanova – sens@univ-paris8.fr
Aimée Thomas – ed.sens@univ-paris8.fr

Téléphone : 01 49 40 71 44

Site web : <http://www.sens.univ-paris8.fr>

Type de demande	Renouvellement à l'identique
------------------------	-------------------------------------

Projet école doctorale (ED)	
N° de l'ED	Intitulé du projet de l'ED
ED 31	Pratiques et théories du sens

Liste des unités de recherche rattachées à l'ED (dans le cadre du projet)	
Label(s) et n°	Intitulé complet de l'unité de recherche – direction
EA 1569	TransCrit (mondes anglophones) – Dir. : Rémy Bethmont (directeur) / Gwen Le Cor (directrice-adjointe)
EA 1571	Centre de recherches historiques : histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés (HISPOSS) – Dir. : Catherine Saliou
EA 1577	Les-mondes allemands – Dir. : Stefanie Buchenau
EA 2303	Etudes juives et hébraïques (EJH) – Dir. : Maria Gorea
EA 4007	La section clinique – Dir. : Sophie Marret
EA 4008	Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP) – Dir. : Fabienne Brugère (directrice) / Yala Kisukidi (directrice-adjointe)
EA 4384	Centre interdisciplinaire de recherche, culture, éducation, formation, travail (CIRCEFT) – Dir. Jean-Yves Rochex
EA 4385	Laboratoire d'études romanes (LER) – Dir. Pascale Thibaudeau
EA 7322	Littérature, Histoires, Esthétique (LHE) – Dir. : Martine Créac'h / Lionel Ruffel
EA 7486	Equipe GERPHAU de l'ENSA Paris La Villette – Dir. : Xavier Bonnaud
UMR 7217	Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA), équipe LabToP – Dir. : Christine Cadot (directrice) / Laurent Jeanpierre (directeur adjoint)

UMR 8533	<i>Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES) – Dir. : Philippe Minard</i>
UMR 8238	<i>Laboratoire d'études de genre et sexualité (LEGS) – Dir. : Anne Emmanuelle Berger</i>
UMR 8244	<i>Institut d'histoire du temps présent (IHTP) – Dir. : Christian Delage</i>

Le bilan présenté ci-dessous est le résultat d'un processus d'auto-évaluation à plusieurs niveaux : (1) interne à l'école doctorale Pratiques et Théories du Sens (PTS) puisque, chaque année, des bilans internes et informels sont réalisés au sein du bureau puis du conseil ; (2) interne à la Direction de la recherche, puisque l'ensemble du bilan présenté *infra* a fait l'objet de discussions, et de co-évaluations au sein du Collège doctoral, entre les quatre écoles doctorales de Paris 8 qui ont travaillé ensemble pour la conduite de cette auto-évaluation ; (3) interne à l'université, enfin, puisque ce bilan a finalement été examiné et validé par les vice-présidents de la Commission de la Recherche et par cette dernière. L'ensemble a donc été réalisé au fil de nombreuses navettes, et un certain nombre de nouvelles procédures ont déjà été mises en place par l'ED PTS, inspirées par les discussions internes qui ont duré près de 10 mois.

1. Fonctionnement et adossement scientifique de l'école doctorale

1.1. Positionnement de l'ED au sein des institutions d'enseignement supérieur et de recherche

Pratiques et Théories du Sens (PTS), l'intitulé de notre école doctorale, restitue le périmètre scientifique des laboratoires qu'elle rassemble et valorise l'interdisciplinarité constitutive de l'ED fondée sur l'interactivité des recherches entre la théorie de la littérature, la philosophie et les sciences humaines et sociales (histoire, sciences politiques, sciences de l'éducation et psychanalyse). Voir tableau *supra* (liste des unités de recherche rattachées à l'ED).

L'ED PTS orchestre ainsi un dialogue scientifique établi de longue date entre les laboratoires. Elle est issue du renouvellement, en 1999, du programme de l'école doctorale créée en 1990 par Henri Meschonnic, « Disciplines du sens ». Elle est encore aujourd'hui la plus importante ED de l'université Paris 8, tant par le nombre des doctorants qu'elle encadre que par le nombre d'unités de recherche qu'elle rassemble et par celui des thèses soutenues. Les formations qui la composent relèvent essentiellement des sciences humaines : littérature, philosophie, langues vivantes, histoire, sciences politiques, sciences de l'éducation et psychanalyse. Elle a ainsi vocation, depuis sa fondation, à encourager le dialogue interdisciplinaire, toujours plébiscité par les laboratoires qui la composent, et à le soutenir comme ligne directrice de sa politique scientifique.

Cette relative homogénéité favorise les échanges et les collaborations entre chercheurs d'unités proches et définit sa spécificité dans le paysage régional et national, où elle jouit d'une forte attractivité.

Les recherches coordonnées par l'ED s'organisent autour de trois thèmes principaux :

- Épistémologie des formes de la pensée, des représentations signifiantes et des pratiques analytiques ;
- Théories critiques et esthétiques des textes et des littératures ;
- Histoire des sociétés, théories du politique, échanges et dispositifs éducatifs et culturels.

1.1.1. L'école doctorale PTS, le Collège doctoral et la Coordination des ED

L'environnement institutionnel de l'ED PTS a fortement évolué depuis trois ans, avec, d'une part, la création de nouvelles instances qui sont venues s'ajouter aux dispositifs antérieurs et, d'autre part, la mise en place de la ComUE université Paris Lumières (UPL). Les directions des quatre écoles doctorales de Paris 8 ont été étroitement associées à la conception comme à la mise en œuvre de ces nouvelles politiques institutionnelles et contribuent activement à leur fonctionnement. Le positionnement de l'ED PTS et ses interactions avec cet environnement institutionnel ont ainsi gagné en pertinence et en efficacité. Ils s'opèrent à plusieurs niveaux d'action et d'intervention :

(1) Avec la commission des écoles doctorales puis le Collège doctoral

La commission des ED a été mise en place en mars 2015, à l'initiative de Laurence Gavarini et de la Commission de la Recherche que cette dernière présidait alors. Elle a été conçue sur la base du règlement intérieur de l'université, en

remplacement de l'ancienne commission des thèses qui avait cessé de fonctionner avant le mandat présidentiel de Danielle Tartakowsky (2012-2016).

Elle est dirigée depuis sa création par Françoise Crémoux (Professeur), par délégation de la vice-présidence de la Commission de la Recherche et après le vote des directrices et directeurs des écoles doctorales. Elle est composée, outre sa directrice, des directeurs et directrices et de leurs adjoints des ED :

- pour l'ED Pratiques et théories du sens (PTS) : Yves Abrioux et Catherine Verna, puis Brigitte Félix ;
- pour l'ED Sciences sociales : Alphonse Yapi-Diahou et André Filler ;
- Pour l'ED Esthétique, sciences et technologies des arts (EDESTA) : Isabelle Ginot et Christa Blümlinger ;
- pour l'ED Cognition, Langage, Interaction (CLI) : Emmanuel Sander et Joaquim Brandão de Carvalho, puis à partir de septembre 2017 : Joaquim Brandão de Carvalho et Isis Truck ;
- ainsi que de la responsable de la Coordination des ED, Marlène Monteiro.

Pensée initialement comme une instance de mise en commun des problèmes des ED et d'harmonisation de leurs pratiques, elle devait, dans un premier temps, se réunir trois à quatre fois par an. Dans les faits, le chantier de la ComUE et les modifications du paysage réglementaire lui ont imposé un rythme de réunion mensuel et l'ont amenée à travailler sur un très grand nombre de dossiers. La collaboration de plus en plus étroite qu'elle a instaurée entre les directeurs d'ED a conduit assez rapidement à sa transformation en Collège doctoral au printemps 2017. Elle a conservé sa composition et sa directrice a été reconduite.

L'activité du Collège doctoral est essentiellement une activité de coordination qui s'exerce sur trois niveaux : au niveau des ED entre elles, au niveau de l'établissement et au niveau du site. Aujourd'hui, il a pour missions :

- (1) de contribuer à la coordination de la stratégie et des actions des écoles doctorales de l'université ;
- (2) de s'assurer de la transversalité des opérations menées par les écoles doctorales ;
- (3) en accord avec les directions des écoles doctorales et le service de la Coordination des écoles doctorales, de contribuer à l'élaboration de la politique de l'université en matière de formation doctorale ;
- (4) de conduire une réflexion sur les évolutions et les transformations possibles de la politique doctorale de l'université ;
- (5) de contribuer à améliorer l'insertion professionnelle des doctorants.

Dans son fonctionnement, le Collège doctoral contribue donc à toutes les opérations liées à la formation doctorale (suivi de la mise en œuvre de la politique des écoles doctorales, évaluation de la formation doctorale, suivi réglementaire, professionnalisation et insertion professionnelle des doctorants et docteurs...), en coordination avec les écoles doctorales et avec la Commission de la Recherche ; il participe au pilotage de l'établissement.

(2) Avec la Coordination des ED

Le Collège doctoral et l'ED PTS s'appuient sur un service administratif, la Coordination des écoles doctorales, qui a évolué, encore une fois, en parfaite concertation avec la direction des quatre ED, d'une cellule d'appui aux écoles doctorales, en un service efficace rassemblant les soutiens administratifs de chaque ED sous un pilotage commun.

En accord avec les recommandations de l'AERES, l'encadrement administratif de l'ED PTS, qui relève de la responsabilité de la Coordination des ED, s'est nettement amélioré durant le contrat en cours, avec le soutien de la Présidence de l'université Paris 8. L'ED PTS a obtenu le rehaussement du poste de responsable administrative de catégorie B à catégorie A. Un recrutement opéré (CDD) en mars 2016 a été pérennisé. La gestion financière de l'ED PTS relève d'un second poste (responsable administrative catégorie A) qui gère le volet financier de l'ED et la régie de recettes des ED (50%).

L'ED PTS bénéficie comme les trois autres ED du soutien des postes administratifs de la Coordination des ED : paiement centralisé des frais d'inscription pour toutes les ED, gestion des cotutelles, Bureau des thèses. Les opérations relevant du Bureau des thèses sont assurées par deux postes administratifs dont un est consacré à l'ED PTS (auquel s'ajoute la gestion des HDR) à compter d'avril 2016.

(3) Avec les laboratoires

L'ED, encouragée en cela par le rapport AERES du contrat précédent, a souhaité mettre en place des liens bilatéraux efficaces avec ses laboratoires.

Rappelons que l'ED rassemble 14 laboratoires (10 EA et 4 UMR). Deux nouvelles UMR : l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP) et le Laboratoire d'Etudes de Genre et Sexualité (LEGS) ont été créées dans le cadre du contrat qui s'achève. Par ailleurs, pour certains laboratoires des reconfigurations sont en cours. Ainsi, pour le laboratoire « Mondes allemands », un rapprochement avec Paris 3 devrait aboutir à une fédération de recherche ; le laboratoire HISPOSS (Histoire) disparaît en tant que tel et les différents chercheurs concernés rejoignent, en fonction de leur spécialité, quatre laboratoires (l'UMR IHTP, l'UMR IDHES, l'UMR ArScan et une nouvelle EA, l'EA MéMo, sous double sceau Paris 8-Paris Nanterre). Par ailleurs, le GERPHAU a quitté l'UMR Lavue et il est désormais une équipe d'accueil de l'ENSA Paris La Villette (EA 7486). Enfin, parmi les redéploiements, il est à noter que la Commission de la Recherche a validé la non reconduction de l'EA 2303 (Études juives et hébraïques), dont la taille critique n'est plus suffisante. Les doctorants (14 inscrits en 2017-2018) rejoindront les autres laboratoires qu'ils ont rejoints ou qu'ils vont rejoindre les enseignants-chercheurs de l'EA 2303.

La direction de l'ED a souhaité, depuis 2013, intégrer davantage les laboratoires et les directeurs de recherches au fonctionnement de l'ED et a procédé selon les termes du rapport AERES à « une formation des encadrants à leur responsabilité » (p. 4 du rapport) :

- Dans le cadre des jurys des contrats doctoraux, un travail en amont a été mis en place, en collaboration avec les laboratoires, avec une expertise des dossiers soumis (pour certains laboratoires, une sélection et un classement) ;
- Les Journées d'études de l'école doctorale (voir *infra*) sont organisées par les laboratoires ; si un seul laboratoire prend en charge l'organisation, il veille à la pluridisciplinarité, et à s'associer avec d'autres laboratoires. Comme il a été signalé *supra* dans le périmètre général de l'ED, toutes les Journées de l'ED et tous les événements scientifiques qu'elle organise sont interdisciplinaires (voir 2.3).
- La direction de l'ED et le bureau ont souhaité l'affichage sur le site internet de l'ED des différents séminaires que les laboratoires jugent utiles et profitables à la formation doctorale dans son ensemble afin d'assurer pratiquement une interdisciplinarité dans le cadre du parcours personnel de chaque doctorant.

La direction de l'ED s'assure du transfert des informations qui sont mises sur le site par le secrétariat de l'ED.

- S'agissant des réinscriptions, la direction de l'ED a souhaité dès 2015 qu'elles deviennent un moment d'échange scientifique entre le doctorant, son laboratoire et l'ED et non une simple formalité administrative. L'ED a mis en forme une fiche d'évaluation à remplir par le directeur de recherche établissant ainsi une relation entre celui-ci, le laboratoire et l'ED dans le cadre du suivi du doctorant. Ce dispositif a notablement provoqué chez les doctorants demandant une réinscription dérogatoire après trois années d'études doctorales une prise de conscience de leurs responsabilités scientifiques et institutionnelles.
- Les comités de suivi, dont la mise en place a été discutée et organisée par le Collège doctoral à la suite de la publication de l'arrêté du 25 mai 2016 et validée par la CR du 27 février 2017, sont un autre lieu d'échanges constructifs entre le laboratoire, ses directeurs et ses doctorants, d'une part, et la direction de l'ED, d'autre part.

(4) Avec l'université Paris Lumières (UPL)

En tant que membre du Collège doctoral de l'UPL et de l'instance qui l'a précédé dont il procède, la direction de l'école doctorale a travaillé avec les autres ED à la rédaction de la charte des doctorants (commune à UPL) ; la direction de l'ED est également membre des jurys des contrats doctoraux UPL dont une partie est attribuée après concours à l'ED PTS ; la direction de l'ED est également régulièrement consultée au sujet des formations transversales qui, déjà en place pour certaines d'entre elles, sont en cours d'élaboration.

1.2. Organisation et gouvernance de l'ED

La gouvernance de l'ED PTS est assurée par une direction, une direction-adjointe, deux responsables administratives, un bureau et un conseil.

La direction est assurée durant deux ans et demi pour un mandat total de 5 ans, selon un roulement direction-adjointe/direction. Ce roulement n'a pas été possible au départ d'Yves Abrioux (départ à la retraite).

- 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} septembre 2016 : Yves Abrioux directeur ; Catherine Verna directrice-adjointe.
- 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} septembre 2019 : Catherine Verna directrice ; Fabienne Brugère directrice-adjointe (du 1^{er} septembre 2016 au 30 novembre 2016, démission) ; Brigitte Félix, directrice-adjointe depuis mai 2017.

La direction s'appuie sur un ASI, Olga Stepanova, recrutée en mai 2016 et qui assure les fonctions de responsable administrative de l'ED. La partie financière de la gestion est assurée par Aimée Thomas (ASI). Direction et responsables administratives travaillent en étroite relation, le mardi étant une journée consacrée au traitement en commun des dossiers (admissions, réinscriptions, co-directions, aides à la mobilité, etc.).

Le bureau de l'ED rassemble la directrice et la directrice-adjointe, les directeurs de huit des laboratoires rattachés à l'ED (la représentativité relève d'une combinaison entre l'importance des laboratoires en termes d'effectifs et de thèses inscrites et la volonté des laboratoires de s'investir dans la vie de l'ED) et les deux responsables de l'administration et de la gestion financière. Il se réunit une fois par mois, le mardi matin (de 10h00 à 13h30).

Composition du bureau 2017-2018

Catherine Verna (directrice)
Brigitte Félix (directrice-adjointe)
Olga Stepanova/Aimée Thomas (responsables administratives)

Catherine Saliou : EA 1571/ HISPOSS
René-Marc Pille : EA 1577/Mondes allemands
Guillaume Sibertin-Blanc : EA 4008/ LLCP
Jean-Yves Rochex : EA 4384/CIRCEFT
Pascale Thibaudeau : EA 4385/LER
Martine Créac'h : EA 7322/LHE
Laurent Jeanpierre : UMR 7217/ CRESPPA – équipe LabTop
Marta Segarra : UMR 8238/LEGS

Le bureau traite de toutes les questions tant scientifiques que relatives à l'administration de la recherche que l'ED doit gérer : organisation des formations, organisation de la « Journée des doctorants », traitement des dossiers financiers dont l'aide à la mobilité des doctorants, demande de dérogation pour les inscriptions, dossiers de demande de rédaction de la thèse dans une langue étrangère, organisation des jurys des contrats doctoraux... Il est un lieu de travail, d'échanges et de débats.

Le bureau peut s'adjoindre d'autres membres rattachés à d'autres laboratoires pour siéger en jury des contrats doctoraux (répartition des dossiers entre les rapporteurs, examen des dossiers, auditions finales, rapports écrits). Dans le cadre de la préparation des Journées des doctorants, les délégués des doctorants sont invités aux réunions du bureau. Ils y sont également reçus à leur demande.

Le **conseil** comprend 24 membres : 12 représentants des équipes de recherche, 2 représentants des personnels BIATSS, 5 représentants titulaires des doctorants et 5 membres extérieurs choisis parmi des personnalités compétentes dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés par l'ED (mandat de 5 ans). Chacun de ses collègues respecte la parité encouragée par l'arrêté de 2016. Dans le cas des enseignants-chercheurs (conseil et bureau), les hommes se trouvent en minorité.

Composition du conseil 2017-2018

Catherine Verna (directrice)
Brigitte Félix (directrice-adjointe)

Catherine Saliou : EA 1571/HISPOSS
René-Marc Pille : EA 1577/Mondes allemands
Fabienne Hulak : EA 4007/La section clinique
Fabienne Brugère : EA 4008/LLCP
Jean-Yves Rochex : EA 4384/CIRCEFT
Pascale Thibaudeau : EA 4385/LER
Martine Créac'h : EA 7322/LHE
Xavier Bonnaud : EA 7486/GERPHAU
Laurent Jeanpierre : UMR 7217/CRESPPA – équipe LabTop
Anne Emmanuelle Berger : UMR 8238/LEGS

Personnel administratif : Olga Stepanova et Aimée Thomas

Membres externes

Patrick Beaune, directeur-fondateur des éditions Champ Vallon
Sophie Debouverie, éditrice, éditions Fayard
Marc de Montalembert, CEDIAS (Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales)/Musée social
Laura Napolitano, attachée culturelle, Institut culturel italien de Paris
Lionel Sautter, groupe Thalès et militant associatif (trésorier de la CIMADE)

Représentants des doctorants

Svitlana Kovalova : EA 7322/LHE
Nabil Mati : EA2303/EJH
Vu Hung Nguyen : EA 7322/LHE
Alejandra Pena Morales : UMR8238/LEGS
Marie Tramountanis : EA4384/CIRCEFT

Le conseil se réunit trois fois par an (en novembre, en mars-avril et fin juin).

La direction de l'ED le convoque et présente aux membres du conseil les grandes orientations prises par l'ED, toutes les décisions du bureau et de la direction (par exemple, les conditions d'application du nouvel arrêté de mai 2016, les nouvelles modalités d'inscription administratives sur la plateforme Nuxéo, le nombre de contrats doctoraux Paris 8 et hors Paris 8, etc.). Le conseil est donc un lieu d'échanges. Dans le cadre de ce conseil, la représentation et la participation des représentants des doctorants sont fondamentales.

La création du Collège doctoral (voir *supra*) a permis une circulation des informations et un traitement collégial des dossiers communs aux 4 écoles doctorales (application et conditions d'application du décret de mai 2016 ; question éthique du plagiat ; question de la mise en place du doctorat par VAE, entre autres). C'est aussi un lieu de débat très utile pour la direction de l'ED. Ces débats font l'objet d'un CR oral au bureau et au conseil de l'ED.

Dans le cadre de ces instances spécifiques, l'ED donne aux représentants des doctorants les moyens de

- (1) prendre connaissance des décisions arrêtées par le bureau, la direction de l'ED et le Collège doctoral et de
- (2) les communiquer efficacement à l'ensemble des doctorants et des diplômés de l'école.

Pour cela, l'ED a encouragé les initiatives des doctorants dans le domaine de la circulation des informations :

- création d'une journée annuelle de rentrée (au mois de décembre) avant la rentrée officielle de l'ED (au mois de janvier) qui est l'occasion d'une rencontre entre les doctorants et leurs représentants
- ouverture d'une page Facebook dès 2014 (<https://fr-fr.facebook.com/Pratiques-et-th%C3%A9oriques-du-sens-ED-31-288840157941551/>)
- création en 2017 d'une rubrique sur le site de l'ED, consacrée aux représentants, à leur rôle, aux comptes rendus réalisés par les représentants, au fonctionnement des listes de diffusion des doctorants, etc.

L'ED s'est également dotée de moyens de communication internes et externes.

Outre l'usage de listes de diffusion (dont il faut s'assurer régulièrement de la mise à jour), l'ED a été soucieuse d'améliorer le site web dont elle dispose. Des onglets spécifiques correspondant aux informations administratives et aux activités de recherche ont été mis en forme. En particulier, les liens permettant la relation avec les différents sites des laboratoires sont clairement indiqués.

Par ces biais, l'ED s'assure de la transmission aux doctorants et aux directeurs de thèse des informations relatives aux procédures administratives (inscriptions, réinscriptions, contrats doctoraux internes et externes à Paris 8 et à UPL, etc.), aux formations et aux aides (bourses, prix).

Enfin, l'ED a amorcé un dispositif d'auto-évaluation formalisé sur le modèle mis en place dans d'autres formations de l'université, en particulier en master (voir Projet).

1.3. Politique de recrutement et d'accueil des doctorants

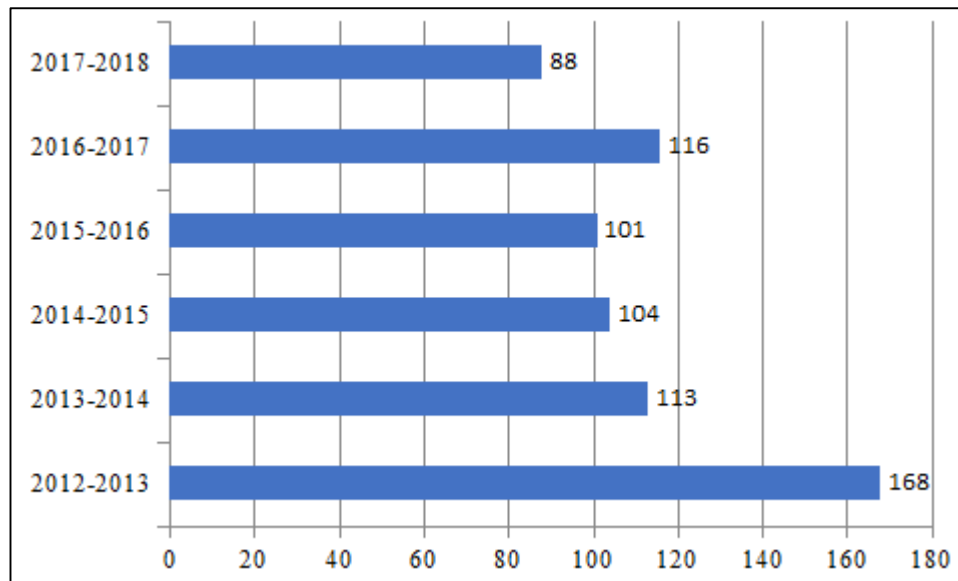
Devant chaque année suivre, vérifier et valider scientifiquement toutes les inscriptions et les réinscriptions, la direction de l'ED PTS se félicite des améliorations apportées aux modalités techniques des inscriptions dont la mise en place relève de la Coordination des ED. Le système d'inscription en ligne (e-candidat pour les doctorants en première année, Nuxéo pour les réinscriptions) actif à la rentrée 2015, perfectionné dans les années qui ont suivi et qui devra l'être encore davantage pour faciliter son usage tant par les doctorants que par les directeurs de thèse, permet une gestion dématérialisée (et donc plus souple) des dossiers ainsi que l'archivage de documents, ce qui améliore le suivi de la situation des doctorants au fil de leurs années d'inscription. Grâce à ce système, les inscriptions pour l'année 2017-2018 ont été clôturées en décembre 2017 au moment où le nombre d'inscrits doit être transmis au Ministère, un objectif qui n'avait jamais été atteint les années précédentes.

Tableau 1. Effectifs inscrits de 2012-13 à 2017-18 par unité de recherche

Unité de recherche	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
EA 1569	21	24	19	23	18	22
EA 1571	26	27	28	26	20	17
EA 1577	7	5	4	5	4	5
EA 2303	24	23	17	14	15	14
EA 4007	71	76	71	57	52	48
EA 4008	195	172	143	140	138	126
EA 4384	46	50	43	38	42	55
EA 4385	40	41	35	35	40	46
EA 7322	97	84	70	68	80	73
UMR 7217	55	48	44	32	32	33
UMR 7218	21	16	25	17	15	26
UMR 8238	3	2	7	16	20	20
UMR 8244	0	0	0	0	2	5

UMR 8533	5	2	2	5	6	6
TOTAL	611	570	508	476	484	496
Hommes	43%	43%	42%	45%	44%	44%
Femmes	57%	57%	58%	55%	56%	56%

Graphique 1. Effectifs inscrits en 1re année au cours des six dernières années



Commentaire de l'évolution globale des effectifs de l'ED : baisse des effectifs

On constate, à partir de 2014, une baisse notable des effectifs. Cette baisse est due, pour partie, au départ en retraite de directeurs encadrant un nombre élevé de doctorants ; pour une autre partie, aux mesures prises par l'ED au cours de ce quinquennal pour imposer une limite au nombre de thèses que peut (co-)encadrer un directeur, lequel a, en effet, nettement baissé au cours de cette période (cf. 2.1). À noter d'ailleurs que, depuis trois ans et l'entrée en vigueur de cette mesure, les effectifs sont stables, ce qui laisse penser que la baisse globale par rapport aux années 2012-13 et 2013-14 ne reflète en rien une diminution de l'attractivité des équipes de l'ED. La rupture de 2017-2018 devra être analysée dans le contexte du prochain quinquennal.

1.3.1. Politique de financement de thèses

Le nombre des doctorats financés demeure restreint : l'ED comptabilise de 2012 à 2017 un total de 164 contrats (tous types confondus).

Depuis 2013, l'ED a vivement souhaité diversifier les types de contrats. En plus des contrats qui lui sont spécifiquement accordés par l'établissement (Paris 8) soit, en moyenne, de 7 à 8 contrats par an (6 en 2012 ; 7 en 2013 ; 8 en 2014, 2015, 2016 et 2017), auxquels s'ajoute un contrat LABEX ArtsH2H en 2013, elle a profité comme toutes les ED de Paris 8 des contrats de l'UPL (1 en 2015 ; 2 en 2016 ; 1 en 2017, pour une moyenne annuelle de 7 contrats pour les deux établissements, soit 9 ED).

Elle a soutenu et obtenu, en outre, des candidatures aux contrats des ENS (2 en 2012 ; 2 en 2013 ; 2 en 2014 ; 6 en 2015 ; 3 en 2016 et 2 en 2017, c'est-à-dire tous les dossiers PTS soumis aux ENS), des contrats mutualisés avec d'autres universités et ED,

en particulier l'ESPE de Créteil qui dépend de l'UPEC (2 en 2017, ces deux contrats ayant été obtenus dans le cadre du PIA2 ; laboratoire concerné le CIRCEFT) ; des contrats Île-de-France (1 en 2013 ; 1 en 2014 ; 1 en 2015 ; 1 en 2016), des contrats PICRI¹ (1 en 2013, 1 en 2016, 1 en 2017), un contrat décerné par l'Institut des Amériques en 2016 (IdA, un GIS groupement d'intérêt scientifique) ; des contrats CIFRE (1 en 2015 ; 2 en 2016).

Le tableau ci-dessous répertorie le nombre et le type de financements dont bénéficient les doctorants de l'ED. Les chiffres devront être affinés pour le prochain quinquennal, car les bases de données ne permettent pas de distinguer clairement entre les sources de financement autres que les contrats dûment identifiés. Dans le cas des autres bourses ou aides diverses, les durées de financement sont variables (de quelques mois à un an ou plus) et ne sont pas toujours précisées dans les documents à notre disposition. L'ED n'a pas reçu de demande pour les dossiers handicap.

Tableau 2. Financement des thèses (contrats doctoraux et bourses)

	2012-2015	2013-2016	2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020
Contrat doctoral (P8, UPL, Labex, IdA, UPEC)	6 (P8)	8 (7 P8, 1 Labex)	8 P8	9 (8 P8, 1 UPL)	11 (8 P8, 2 UPL, 1 IdA)	11 (8 P8, 1 UPL, 2 UPEC/PIA 2)
Contrat doctoral ENS (Lyon, Ulm)	2 (Lyon)	2 (Lyon)	2 (1 Lyon, 1 Ulm)	6 (3 Lyon, 3 Ulm)	3 (Lyon)	2 (1 Lyon, 1 Ulm)
Contrats CIFRE	0	0	0	1	2	0
Contrats PICRI	0	1	0	0	1	1
Allocatio nRégion Île de France	0	1	1	1	1	0
Autres (bourses gouv. français, autres)	16	11	0	2	2	9
Bourses gouv. étranger	4	20	4	4	4	10
Total	28	43	15	23	24	33

¹ Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (dispositif de soutien à la recherche mis en place par la région Île-de-France).

L'ED a été particulièrement attentive aux conditions de détachement des doctorants contractuels du secondaire dans le supérieur, professeurs agrégés et certifiés (elle a rencontré des grandes difficultés dans ce domaine en septembre 2015 et en septembre 2016) et elle a œuvré vigoureusement avec l'appui de la Présidence de Paris 8 à ce que les étudiants ayant obtenu un contrat puissent effectivement en bénéficier.

Si la direction de l'ED n'a guère les moyens de s'assurer que **les doctorants non financés par un contrat, quel qu'il soit**, puissent, à titre personnel, bénéficier jusqu'à la soutenance, de ressources financières suffisantes et de conditions matérielles appropriées pour la réalisation du doctorat, elle a cependant mis en place une politique de soutien et d'aides à la mobilité propre à atténuer ces difficultés individuelles (cf. point 1.4.2). L'ED ne peut que constater le poids de ces difficultés individuelles dans le cadre des comités de suivi (voir *infra*) ; elle demeure dans l'attente d'une procédure d'enquête associée à la signature de la convention de formation dans le cadre des premières inscriptions.

L'ED est attentive à informer les doctorants non financés de l'attribution de bourses qui apportent un soutien significatif : bourses pour l'aide à la mobilité de la région Île-de-France et autres bourses ; bourse d'Edouard Glissant (Paris 8), bourses de la Chancellerie des universités de Paris (1 en 2013 ; 1 en 2016), bourse Émilie du Châtelet, bourse Vinci, accordée à des doctorants travaillant sur l'Italie. L'information sur les dossiers de candidature est diffusée sur le site de l'ED. L'ED n'est malheureusement pas systématiquement informée de leur obtention par les doctorants de l'ED, d'où le caractère incomplet des informations dont elle dispose.

Tableau 3. Bourses Édouard Glissant et Émilie du Châtelet

Bourse	Année	Nom	Diplôme	Directeur de thèse	Labo
Edouard Glissant	2012	Hiroshi Matsui	Langue et littérature française	François Noudelmann	EA7322
	2013	Gonzalo Yanez Quiroga	Littérature générale et comparée	Tiphaine Samoyault	EA7322
	2014	Keivan Djavadzadeh Eh-Amini	Sciences politiques	Bertrand Guillarme	UMR7217
	2017	Satoshi Hirota	Langue et littérature française	François Noudelmann	EA7322
Emilie du Châtelet	2013	Mélanie Gourarier	Anthropologie sociale	Éric Fassin	UMR8238
	2015	Karine Espineira	Sociologie	Éric Fassin	UMR8238

1.3.2. Règles en matière de recrutement des doctorants

La politique de recrutement de l'ED PTS dépend de la vitalité scientifique et de l'attractivité des laboratoires. Le choix des sujets de thèse demeure à l'appréciation du directeur et du laboratoire ; en particulier, l'ED n'a pas souhaité « flécher » les contrats dont elle dispose. Le sujet de thèse est cependant validé par la direction de l'ED.

L'ED veille, par ailleurs et tout à la fois, à la qualité du recrutement et à la qualité de l'accueil de chaque doctorant.

Qualité du recrutement. L'ED et les laboratoires sont très attentifs à la qualité de la recherche dont témoigne le mémoire de master, qualité dont rend compte la mention attribuée à l'issue du M2. L'expertise des dossiers est parfois très complexe du fait des nombreux étudiants étrangers dont les institutions d'origine ont des modalités d'évaluation différentes et nécessitent parfois le recours du service des relations internationales. Outre l'origine diverse des doctorants, le bureau est également appelé à examiner les cas particuliers, quand les candidats ne disposent pas d'un master recherche mais d'un diplôme équivalent comme les étudiants des écoles d'art, candidats auprès du GERPHAU (architecture) ou bien du LLCP (philosophie et esthétique). La direction s'assure du niveau de français pour les non francophones. L'ED rend accessibles tous ces renseignements sur les conditions de recrutement sur son site web.

Qualité de l'accueil. La direction de l'ED est très sensible à l'accueil des doctorants et associe la responsable administrative de l'ED à cette préoccupation majeure. Elle est soucieuse, en particulier, que les horaires d'ouverture du secrétariat de l'ED soient clairement affichés ; que les doctorants puissent, à leur demande et rapidement, obtenir un rendez-vous avec la direction. L'ouverture d'un demi-poste supplémentaire en 2016 (voir *supra*) a permis d'améliorer les conditions d'accueil des doctorants.

Cette qualité de l'accueil prend tout son sens dans le cadre de la journée d'information pour les étudiants de master, journée organisée par la Coordination des ED et le SCUIO-IP en collaboration avec les directeurs des ED. Cette journée est relayée par deux journées d'accueil de rentrée, la première organisée par les délégués des doctorants et la seconde par la direction de l'ED. Dans ce cadre, et pour répondre aux problèmes spécifiques des étudiants étrangers, l'ED s'adjoit l'aide des responsables d'ACCESS Paris Nord, un service proposé par la Cité Internationale, en partenariat avec la région Île-de-France et la mairie de Paris (accompagnement administratif, aide à la recherche d'un logement ...). Pour les doctorants en situation de handicap, l'ED fait appel à la cellule spécifique de l'université.

Au moment de son entrée dans le laboratoire et à l'ED, le parcours de chaque doctorant est individualisé et fixé dans la cadre d'une **convention de formation** qui précise les conditions de suivi et d'encadrement et établit les engagements réciproques entre doctorants et directeurs de recherche (décret du 25 mai 2016). Cette convention est signée au moment de l'inscription du doctorant (voir *infra*). La convention de formation s'adosse à la **charte du doctorat**, élaborée par le Collège doctoral de l'UPL ; celle-ci a été validée par le conseil de l'ED, la Commission de la Recherche de Paris 8 et par le CAC de l'UPL. Elle est signée par le doctorant, le directeur de thèse, le directeur de l'unité de recherche et par la direction de l'ED. Elle est déposée avec le dossier d'inscription du doctorant sur la plateforme Nuxéo.

1.4. Politique scientifique de l'ED

1.4.1. Organiser des synergies

La mission primordiale de l'ED est de mettre en synergie les politiques scientifiques des laboratoires qu'elle rassemble et celles de ces laboratoires et des institutions de la recherche avec lesquelles elle est en contact du fait d'une politique territoriale de la recherche propre à l'établissement ; son but est de soutenir et de dynamiser la

dimension nationale et internationale de la recherche qu'elle abrite. Des laboratoires de l'ED PTS sont associés au Labex Arts-H2H depuis 2011 ; certains participent et ont été à l'origine de l'Idéfi CréaTIC à partir de 2013. Les interactions à venir avec ArTeC ont été l'objet de discussions dans le cadre du Collège doctoral. La politique scientifique de l'ED résulte donc de celles des laboratoires qu'elle rassemble ; elle est ainsi déterminée en partenariat avec les unités de recherche et en cohérence avec leur périmètre scientifique et leur rayonnement national et international.

Au-delà des unités de recherche, des interactions opérationnelles sont tissées avec des établissements (de longue date avec le Collège international de philosophie ; plus récemment, et durant le contrat en cours, avec les archives nationales), avec la région Île-de-France, les collectivités locales. Les liens existants se sont créés essentiellement dans le cadre de partenariats de financements doctoraux (contrats ou bourses, voir *supra*) ou dans la co-organisation d'événements (ex : Journées d'études de l'ED avec les Archives nationales, Journée Devenir professionnel en collaboration avec la chambre des métiers).

Ainsi, avec la région Île-de-France, les partenariats de financement concernent les allocations doctorales ; les contrats doctoraux financés à travers le dispositif PICRI (voir *supra*) ; les aides à la mobilité du programme AMI.

Au niveau départemental, l'ED a également bénéficié jusqu'en 2015 des subventions du conseil général de Seine-Saint-Denis pour financer des allocations de recherche annuelles pour plusieurs de ses doctorants (subventions abandonnées depuis). Un grand nombre d'entre eux ont également concouru pour obtenir un financement de l'Institut Émilie du Châtelet (voir *supra*). Par ailleurs, l'ED entretient des liens avec l'université franco-italienne dans le cadre de financements d'aides à la mobilité pour les doctorants en cotutelle avec une université italienne (en coordination avec le laboratoire d'études romanes/EA4385).

1.4.2. Offrir une aide à la recherche

Par-delà la mise en place de ces synergies de recherche, la politique scientifique de l'ED s'articule autour de deux types d'actions spécifiques : (1) l'aide à la mobilité et (2) sa contribution à la formation des doctorants (pour la formation des doctorants voir *infra*, *Domaine 2 – Encadrement et formation des doctorants*).

L'ED a pour mission de financer la recherche des doctorants, en accordant des aides à la mobilité : aides à la recherche pour missions (par exemple, communication à un congrès) et pour terrains. Les dossiers de demande de financement ont été formalisés en 2013. Ils sont dorénavant téléchargeables sur le site de l'ED. Pour chaque projet, l'ED prend en charge 75 % des frais de recherche jusqu'à 3000 euros pour un terrain hors Europe (contre 25 % pour le laboratoire du doctorant concerné). Chaque dossier est validé par le laboratoire puis examiné par le bureau qui discute de l'attribution des financements. Le bureau traite les dossiers financiers chaque mois afin que les demandes soient régulièrement examinées et les financements attribués, au plus près des besoins des doctorants.

Ces aides à la recherche sont vivement encouragées et soutenues par l'ED. Elles sont un effort consenti par l'institution et l'expression du soutien de Paris 8 à ses écoles doctorales (cf. Tableau 4). Pour l'ED PTS, en 2017, les aides à la mobilité consenties correspondent à 64% de la dotation globale de fonctionnement. Ce chiffre est assez stable depuis 2012 ; seule l'année 2015 présente une baisse conjoncturelle des demandes (il ne s'agissait pas d'une volonté de réduction des aides à la mobilité). Il

convient d'y ajouter les aides à la publication (1500 euros par dossier, comprenant une lettre d'engagement de l'éditeur).

Depuis 2013, les dépenses de jurys de soutenance de thèse et d'HDR sont prises en charge par la Coordination des ED. Les ED peuvent cependant être mises à contribution lorsque les plafonds initialement prévus sont dépassés (de 2 % à 13 % de la dotation financière, voir Tableau 4).

Tableau 4. Principales dépenses de fonctionnement

Exercice budgétaire	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation	63 000 €	63 000 €	63 000 €	63 000 €	63 000 €
Aide à la publication	3 %	7 %	6 %	10 %	5 %
Aide à la mobilité	67 %	64 %	35 %	63 %	64 %
Journée d'études et doctorale	7 %	8 %	6 %	9 %	3 %
Frais de jury de thèse	13 %	5 %	7 %	2 %	13 %

1.4.3. Politique d'ouverture internationale

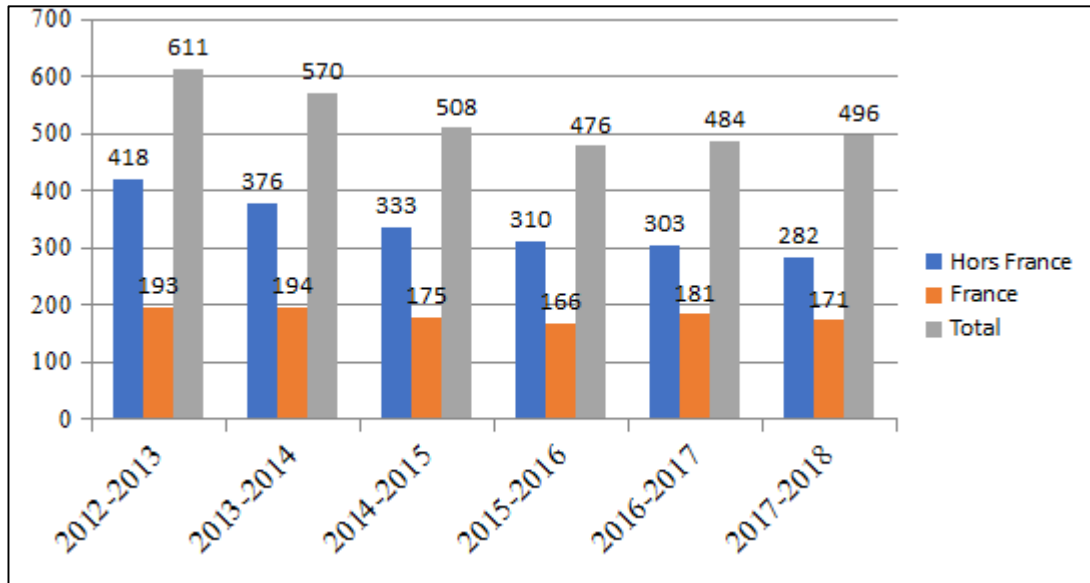
L'ED est attentive à soutenir et à formaliser les projets scientifiques internationaux qui émanent des laboratoires et qui contribuent à son inscription dans une dynamique internationale. C'est pourquoi elle a décidé d'organiser ses Journées d'études comme autant d'événements autour de l'invitation de collègues étrangers (voir *infra*), avec pour objectif la diffusion de la recherche à l'international.

Cette portée internationale de la politique de l'ED est également inscrite dans les modalités de recrutement des doctorants. Le nombre important d'étudiants étrangers est un atout pour l'ED (voir le Tableau 5 ainsi que le Graphique 2 et le Graphique 3 ; on notera la part importante occupée par les pays d'Amérique du Sud), en particulier dans le cadre de cotutelles qui accompagnent et organisent la circulation des doctorants et établissent des liens institutionnels pérennes avec des universités étrangères.

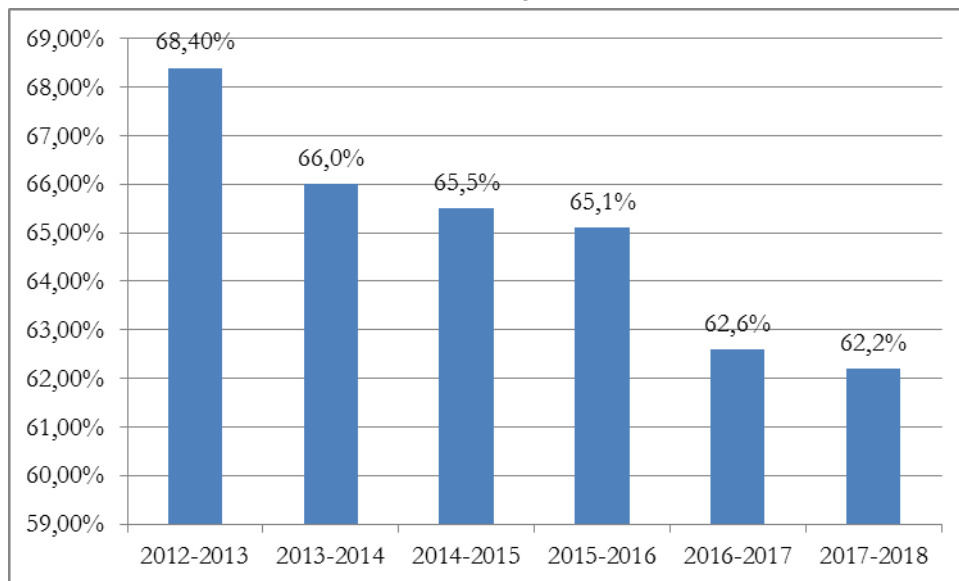
Tableau 5. Effectifs des doctorants français et étrangers

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français	193	194	175	166	181	171
Étrangers	418	376	333	310	303	282
Part des étrangers	68,4%	66,0%	65,5%	65,0%	62,6%	62,2%

Graphique 2. Part des étudiants étrangers et des étudiants français (en nombre)



Graphique 3. Évolution du % de doctorants étrangers (2012-2013 à 2017-18)



Si la politique de l'ED en matière d'ouverture internationale résulte de la politique de ses laboratoires, elle a à cœur d'encourager cette disposition et de la soutenir fermement, en particulier en renforçant le lien entre le service des cotutelles (Coordination des ED) et le laboratoire concerné.

Origine des étudiants étrangers

La part des étudiants européens demeure prépondérante, ainsi que celle des étudiants d'Amérique du Sud et d'Asie (incluant la partie du Moyen-Orient concernée, en particulier Israël).

Tableau 6. Origine des doctorants étrangers

Zone géographique	2012-2013	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Moyenne en %
Maghreb	52	47	39	34	25	23	10,9%
Afrique (hors Maghreb)	32	25	21	19	15	22	6,6%
Asie	90	80	65	64	66	64	21,2%
Océanie	2	2	1	1	1	0	0,3%
Amérique du Sud	123	116	102	91	86	81	29,6%
Amérique du Nord	14	13	10	11	12	12	3,6%
Europe (UE)	87	79	79	73	77	61	22,6%
Europe (hors UE)	18	14	16	17	21	19	5,2%
Total	418	376	333	310	303	282	100%

Conventions de cotutelle

De 2012 à 2017, le nombre des cotutelles se monte à 242. La formalisation des cotutelles profite d'une aide spécifique dans le cadre de la Coordination des ED. Le Graphique 4 représente la répartition géographique des cotutelles par continent. S'agissant de l'Afrique, le plus grand nombre de conventions de cotutelles est signé avec les pays du Maghreb (de 2012 à 2017, 6 conventions avec l'Algérie, 7 avec le Maroc et 32 avec la Tunisie). On notera que les demandes de cotutelles émanent majoritairement des partenaires étrangers (université pilote), ce qui est un signe de l'attractivité de l'ED PTS (voir Tableau 7).

Graphique 4. Nombre de conventions de cotutelle de 2012 à 2017 par zone géographique

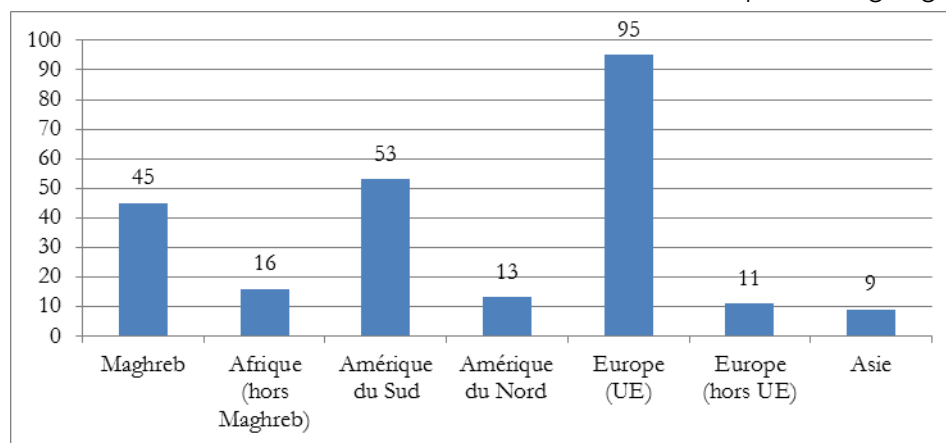


Tableau 7. Conventions de cotutelle par université pilote

Année	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
P8	29	22	16	15	7
Partenaire étranger	38	30	28	29	28
Total	67	52	44	44	35

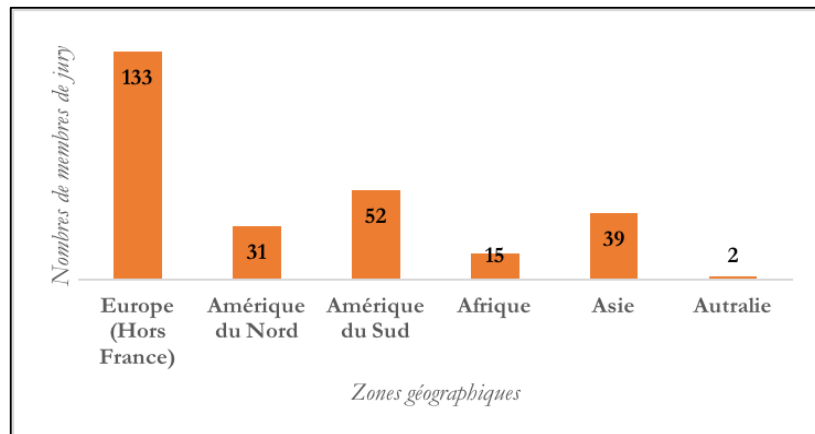
L'ouverture internationale est également soutenue dans le cadre des aides à la mobilité, qu'il s'agisse d'encourager les doctorants à présenter leur recherche à l'étranger dans le cadre de congrès ou de séminaires ou de les aider à accéder à un terrain de recherche à l'étranger (voir *supra*).

Dans les faits, cette dimension internationale de la recherche a une implication financière. Il faut, non seulement prendre en compte le financement de l'aide à la mobilité, mais également le coût de l'organisation des jurys internationaux (ou se tenant à l'étranger dans le cadre de cotutelles). Les frais de jury sont très irréguliers en fonction des années pour l'ED PTS et oscillent entre 2% et 13% de la dotation budgétaire (entre 2013 et 2017, voir Tableau 4). La prise en charge des frais de jury de thèse par la Coordination des ED est assez récente (à partir de 2013) et permet à l'ED PTS de concentrer ses dépenses et ainsi de mieux financer la mobilité de ses doctorants.

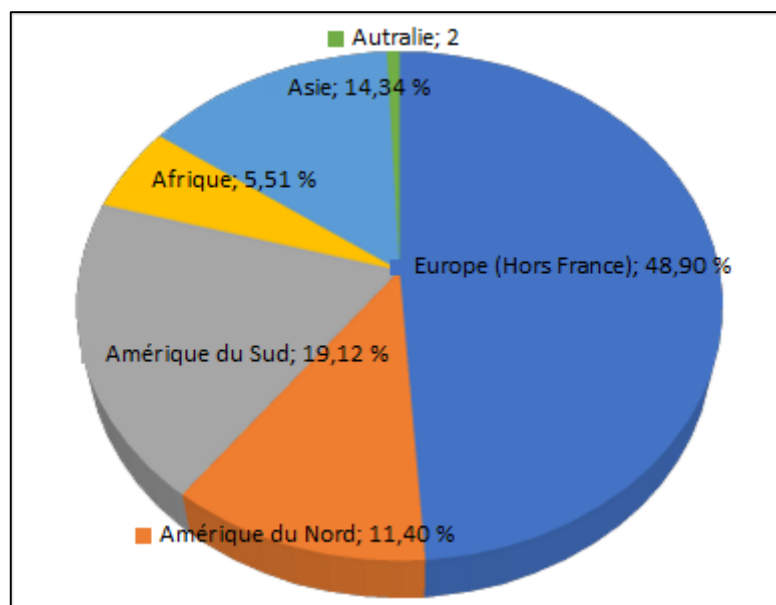
Dimension internationale des compositions de jury

Sur les 1041 membres de jury de 2012-2013 à 2016-2017, 272 étaient d'origine étrangère, soit 22%.

Graphique 5. Nombre et origine géographique des membres de jurys internationaux (2016-2017)



Graphique 6. Part en pourcentage des membres de jurys internationaux (2016-2017)



On remarque, après celui de l'Europe, le pourcentage important de membres de jurys de thèse originaires d'Amérique du sud (19%), ce qui correspond à l'existence

de nombreuses cotutelles avec des partenaires de cette région du monde, tout particulièrement avec l'Argentine (dont la part représente 46% de l'Amérique du Sud, devant le Brésil, 28%, et le Chili 21%).

2. Encadrement et formation des doctorants

2.1. Politique d'encadrement des doctorants

2.1.1. En application de l'arrêté du 25 mai 2016, mise en place d'une convention de formation

Le Collège doctoral a élaboré un modèle de convention conçu comme un formulaire général avec des zones spécifiques prévues pour chaque ED. Ce modèle a été validé à l'unanimité par la CR du 12 janvier 2017. Cette convention adaptée à chaque ED doit impérativement être signée dès l'admission du doctorant en première année et reste valable durant tout son cursus. Si besoin est, elle peut être modifiée par un avenant. À partir du 1er septembre 2016 (date d'entrée en vigueur de l'arrêté du 25 mai 2016), cette convention a dû être établie pour tous les doctorants quelle que soit leur année d'inscription, puisque l'ancien arrêté avait été abrogé. La convention de formation a ainsi été appliquée à partir de septembre 2016, dans le cadre des inscriptions comme des réinscriptions.

2.1.2. Ratio doctorant/par directeur de recherche

Le nombre maximum de doctorants par encadrant a été fixé à 10 par la Commission de la Recherche de l'université Paris 8 en date du 28 juin 2013.

Dans certains laboratoires, par ailleurs peu nombreux, la direction de l'ED a été confrontée dès 2013 à une situation délicate, certains encadrants ayant un nombre de doctorants bien supérieur à 10. Cette situation a été gérée par la direction de l'ED au cas par cas. La direction a exercé une vigilance particulière au moment des nouvelles inscriptions et assuré un suivi des réinscriptions. Elle a veillé à soumettre toute nouvelle inscription au quota décidé par la Commission de la Recherche malgré les fortes tensions que cette mesure a pu susciter. Il fallait, en outre, prendre en considération la situation de certaines disciplines peu représentées dans le cadre des ED à l'échelle nationale : c'est le cas de la psychanalyse. On constate néanmoins une baisse de plus de 50% du nombre maximum de directions assurées par un seul enseignant-chercheur HDR depuis 2012.

Tableau 8. Encadrement entre 2012 et 2018

Année universitaire	Nombre de doctorants	Nombre d'encadrants	Taux d'encadrement	Nombre max. constaté de doctorants pour 1 encadrant
2012-13	611	116	5,27	26
2013-14	570	119	4,79	23
2014-15	508	111	4,58	24
2015-16	469	116	4,04	16
2016-17	484	116	4,17	13
2017-18	496	122	4,08	11,5

En parallèle, l'ED a été attentive à la justification scientifique des co-directions et des co-encadrements. Les demandes de co-directions et de co-encadrements doivent dorénavant être validées par la direction de l'ED.

2.2. Dispositifs de suivi des doctorants

Le grand nombre des doctorants (voir Tableau 1) ainsi que leur localisation parfois lointaine (doctorants étrangers, travaillant à l'étranger ou éloignés de Paris 8) imposent un dispositif de suivi attentif aux cas individuels.

2.2.1. Comités de suivi

La mise en place des comités de suivi est très appréciée par la direction de l'ED PTS, et les doctorants ont également exprimé leur satisfaction à pouvoir faire un bilan des conditions de leur recherche devant un comité.

La direction de l'ED a souhaité que ces comités soient organisés au plus près de la recherche du doctorant. Un modèle de fiche de suivi a été créé par le Collège doctoral et mis en place par la Coordination des ED, répondant aux dispositifs du décret, de façon à permettre un dépouillement précis et homogène pour les quatre ED. De même, le Collège doctoral a établi les modalités d'organisation des comités de suivi. Sans se confondre avec un comité de thèse, la souplesse de leur composition peut leur permettre de s'articuler avec un comité de thèse, dans le cadre de laboratoires qui voudraient le mettre en place (cadre soumis au vote de la CR réunie en séance plénière le 23 février 2017).

Les principes de composition adoptés sont les suivants :

- Le comité de suivi individuel est désigné par l'unité de recherche de rattachement du/de la doctorant/e, suivant les orientations globales des écoles doctorales qui contrôlent le processus et conservent la décision finale de nomination, entre autres, en cas de risque de conflit d'intérêt ;
- Le comité de suivi est composé de 2 à 3 personnes dont au moins 1 membre HDR. Il n'y a pas d'obligation à ce que les membres de ce comité appartiennent à l'unité de recherche ;
- Il peut éventuellement inclure un membre extérieur à Paris 8 ;
- Chaque comité suivra entre 8 et 10 doctorants, en fonction de la taille des unités de recherche et du nombre de doctorants inscrits, sur décision du laboratoire.

Le calendrier des comités de suivi doit permettre aux ED de disposer de leurs résultats au début de la campagne d'inscription. Les rapports sont déposés par les directeurs de laboratoires auprès du secrétariat de l'ED et archivés de façon à préserver la confidentialité.

Les rapports des comités de suivi sont examinés par la direction de l'ED qui doit être en mesure d'intervenir lorsque la situation d'un doctorant est jugée délicate. Dans ce cas, la direction de l'ED associe la direction du laboratoire concerné à sa démarche. Il est encore trop tôt pour effectuer un bilan complet. Cependant, les comités de suivi ont démontré leur utilité pour déceler rapidement des problèmes pratiques, et par l'éclairage qu'ils offrent des rapports entre doctorants et directeurs de thèse en y incluant des aspects d'ordre relationnel et humain.

2.2.2. Abandons et nombre moyen d'années de thèse

Il n'en demeure pas moins que l'ED PTS constate des abandons dont il est difficile d'apprécier le nombre et le motif quand le doctorant ne déclare pas officiellement l'abandon de sa thèse, ce qu'aucune disposition réglementaire ne l'oblige à faire,

toute demande de réinscription relevant statutairement d'une initiative individuelle. On remarquera que l'augmentation du ratio abandons déclarés/inscrits à partir de 2016 tient au seul fait que la direction de l'ED s'est tournée vers les laboratoires pour faire le point des abandons et a exigé qu'ils soient dorénavant déclarés (ce qui explique la légère augmentation des déclarations pour 2017).

Tableau 9. Ratio abandons/inscrits (2012-2017)

Année d'inscription	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inscrits	611	570	508	476	484	496
Abandons déclarés	4	5	2	4	8	16
Ratio	0,7%	0,9%	0,4%	0,8%	1,7%	3,2%

Cette nouvelle politique engagée par l'ED s'est appuyée sur le nouveau dispositif issu du décret de mai 2016, en particulier concernant la durée explicite des thèses (voir *infra*). La direction de l'ED a demandé que soit clarifiée cette situation auprès des directeurs de recherche ; la mise en place des comités de suivi a été une occasion de faire le point sur les doctorants qui, sans avoir déclaré leur abandon, avaient perdu, de fait, tout contact avec leur directeur.

Tableau 10. Thèses soutenues/inscrits (2012-2017)

Année civile	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Thèses soutenues	78	69	56	67	52	45
Inscrits en première année	168	113	104	101	116	88
Ratio	46,4%	61,1%	53,8%	66,3%	44,8%	51,1%

Si l'on compare ces chiffres (Tableau 10) au ratio moyen du contrat précédent (39 % entre 2007 et 2011), on ne peut que se féliciter de l'augmentation du nombre de thèses menées à terme par rapport au nombre de primo-arrivants. Cette augmentation est due à l'effort de suivi des doctorants mené par l'ED et ses laboratoires dans la mesure où les difficultés rencontrées par les doctorants sont identiques d'une période à l'autre (majorité de thèses non financées, doctorants non francophones).

2.2.3. Mise en œuvre d'un dispositif de suivi des doctorants

Le processus de réinscription intègre à présent un **suivi des doctorants et une évaluation des compétences acquises**. Une fiche d'évaluation complétée par le directeur et une fiche de suivi de formation complétée par le doctorant ont été formalisées par la direction de l'ED PTS en 2013 et associées au processus de réinscription. La fiche de suivi est, de facto, un préambule à la mise en forme du portfolio (en cours d'élaboration) qui est exigé par le décret du 25 mai 2016. Elle rassemble les informations sur les séminaires suivis par le doctorant, mais également sur ses interventions à des séminaires et à des colloques, la rédaction d'articles et toutes autres formes d'activité qui puissent mettre en valeur les compétences scientifiques et professionnelles du doctorant. Le dossier de réinscription est complété par la production scientifique annuelle du doctorant en fonction des années d'inscription (articles, bibliographie de la thèse dès la réinscription en 3^e année, extrait rédigé de la thèse à partir de la réinscription en 4^e année). Cette

amélioration du suivi des doctorants au moment de la réinscription est une réponse aux conseils émis par l'AERES lors de la précédente visite. La réinscription est devenue un vrai moment de suivi et de formation et non un simple enregistrement administratif.

L'examen par le bureau de l'ED des dossiers d'aides à la recherche est aussi un moyen d'assurer un dispositif de suivi collectif car chaque dossier est l'occasion d'une mise au clair des avancées des doctorants vivement encouragés à déposer ces demandes (voir *supra*).

Cas particuliers

Le Collège doctoral a piloté en 2016 un travail collectif sur la réinscription des doctorants « orphelins » de directeur de thèse, suite à un décès, une mutation ou à un départ en retraite sans demande d'éméritat. L'ED PTS a été confrontée de nombreuses fois à ces situations. Cette réflexion a abouti à la rédaction d'une procédure commune selon laquelle, en cas de mutation, l'enseignant concerné doit conserver un rattachement à son laboratoire et à l'ED pour que les doctorants désirant soutenir sans changer d'université puissent le faire. En cas de décès de l'enseignant, ou de départ à la retraite sans éméritat, le laboratoire propose un ou plusieurs nouveaux directeurs de recherche et la transition se fait sous la supervision de l'ED. Dans les faits, la direction de l'ED doit être très impliquée dans cette procédure pour qu'elle aboutisse.

2.3. Offre de formations et animations proposées aux doctorants

L'ED a mis en place une offre de formation adaptée aux profils de ses doctorants et qui s'articule en plusieurs volets présentés *infra*. Elle encourage également la circulation des doctorants entre les séminaires proposés par les laboratoires dont elle affiche les programmes sur son site (voir *supra* et *infra*).

L'ED n'a pas souhaité mettre en place une **validation des formations** qu'elle propose (type ECTS) ; seule une fiche de présence circule parmi les doctorants-auditeurs. Néanmoins, elle souhaite prendre connaissance du suivi par les doctorants de ces formations et c'est pourquoi

- (1) elle demande que la participation à ces formations soit reportée, s'il y a lieu, chaque année sur la fiche de suivi élaborée par chaque doctorant au moment de la réinscription
- (2) elle a travaillé à la mise en place d'une évaluation des formations par les doctorants.

L'offre de formation a été enrichie et restructurée depuis la dernière évaluation. Les missions de l'ED découlant des orientations scientifiques des laboratoires qu'elle rassemble (voir *supra*), elle les fédère dans le cadre des Journées d'études qu'elle organise et qui, sous le signe de l'interdisciplinarité, mettent en valeur les recherches et les intersections en œuvre. Toutes les formations sont affichées sur le site de l'ED.

2.3.1. Les Journées d'étude

Jusqu'en 2015, les **Journées d'étude** s'articulaient autour de thèmes de recherche interdisciplinaires ; elles étaient organisées collectivement par plusieurs laboratoires. Les thèmes traités (voir liste *infra*) rendaient compte de l'avancée de la recherche, en adéquation avec les axes des laboratoires, leurs projets et leurs programmes. La direction de l'ED et le bureau ont conservé cette formation mais ont souhaité en modifier la formule à partir de 2015 pour rendre ces journées plus attractives. Ainsi, le nombre des journées est passé de 3 à 2. Ces journées s'appuient dorénavant sur un événement scientifique (colloque international, invitation de

chercheurs étrangers). Elles associent des doctorants à l'organisation et au contenu scientifique.

Journées de l'école doctorale 2014-2018

2014

1. 4 mars 2014, *La Méditerranée en mouvement* (coordination HISPOSS)
2. 8 avril 2014, aux AN, *Témoignages et écritures de soi dans la Grande Guerre* (coordination IDHES et Archives nationales)
3. 20 et 21 mars 2014, *Journées franco-japonaises « ET »* (coordination LHE)

2015

1. 10 mars 2015, en collaboration avec l'ENC (dans le cadre du Campus Condorcet), *Matérialité de l'échange dans les réseaux de correspondance du Moyen Âge à la période contemporaine* (actes publiés aux Presses universitaires de Vincennes)
2. 3 mars 2015, Littératures et Philosophie. Lectures croisées (coordination TransCrit et LHE)
3. 14 avril 2015, Formation, héritages et reconfiguration du péronisme en Argentine de 1943 à nos jours (coordination LLCPC)
4. 12 mai 2015, La notion de guerre civile : débats historiographiques et usages politiques (coordination LER)

2016

1. 29 mars 2016, L'autonomie politique des réfugiés et migrants (coordination LabTop)
2. 1er, 2, 3 juin 2016, Regards transatlantiques croisés (coordination LLCPC)

2017

1. 14 mars 2017, Georges Bataille et la pensée de la nuit (coordination LLCPC)
2. 30 et 31 mai 2017, Passant passé. Héritages et expérience des temps (coordination LER)

2018

1. 31 mai 2018, *Archipels Glissant* (coordination LHE)

À ces journées scientifiques s'ajoutent deux journées d'information.

L'une, intitulée « **Devenir chercheur** », est consacrée à l'écriture de la thèse, aux outils et institutions de la recherche. Depuis 2014, elle est organisée sous la forme de deux tables rondes réunissant doctorants, jeunes docteurs, enseignants-chercheurs autour de témoignages, de comptes rendus d'expériences et de longs échanges avec les auditeurs. Les deux grands axes de la journée sont :

- (1) « Devant la thèse », où l'on aborde les questions relatives au projet de recherche, à la constitution du sujet et à sa problématisation, et les étapes de la rédaction de la thèse
- (2) « Entrer dans le monde de la recherche », où l'on s'intéresse à ces aspects connexes au travail sur la thèse que sont : publier un article, présenter une communication, participer à un projet collectif, rechercher un contrat post-doctoral, déposer sa candidature (CNU, CNRS, campagnes d'emploi à l'université).

La seconde Journée, « **Devenir professionnel** », est consacrée à l'insertion professionnelle, et elle est organisée en collaboration avec la Coordination des ED et le SCUIO-IP. Elle réunit de jeunes docteurs autour de leurs expériences d'insertion professionnelle abouties ou en cours (pour les doctorants qui ont obtenu un contrat CIFRE). Sont également invités des employeurs et un représentant de la chambre des métiers.

Dans le cadre de ces deux Journées, l'ED a été attentive à la participation et à l'intervention de doctorants, de jeunes docteurs, à leurs témoignages. Depuis 2015, ces Journées sont organisées sous forme de tables rondes afin d'encourager et de susciter un dialogue avec les doctorants qui y assistent.

2.3.2. Formation aux outils de la recherche

A partir de 2014, l'ED a enrichi sa formation à la recherche bibliographique et, plus largement, aux outils de la recherche en s'appuyant sur les compétences des conservateurs de la bibliothèque universitaire qui proposent des formations aux techniques de recherche documentaire et à la constitution de bibliographie de niveau avancé (formation à Zotero, initiation à la publication en Open Access...).

2.3.3. Formation à l'anglais pour la recherche

L'ED a également mis en place depuis 2014 des ateliers d'expression en anglais qui fonctionnent comme une formation individualisée destinée notamment aux doctorants qui préparent une communication en anglais durant l'année universitaire en cours. La direction de l'ED a encouragé la mutualisation de cette formation à toutes les ED de Paris 8. Cette formation, pour laquelle une ligne budgétaire a été ouverte sur le budget de la Coordination des ED en 2015, est assurée par une enseignante extérieure à l'établissement.

Un calendrier est organisé à la carte en fonction des besoins et des disponibilités des inscrits. Ce dispositif très souple permet aux doctorants de disposer d'un entraînement individualisé. De nouvelles modalités sont envisagées, notamment une collaboration avec le centre de langues (CDL) de Paris 8 afin de stabiliser l'offre de formation et de l'enrichir grâce à l'intervention d'enseignants spécialisés en anglais scientifique (rédaction d'articles scientifiques, entraînement à la présentation de communications orales) [cf. projet, *infra*].

2.3.4. Formation à la recherche par la recherche

L'ED organise une **Journée des doctorants**. C'est un moment majeur de la formation qui intervient chaque année au mois de mai.

Cette Journée est organisée comme un séminaire de recherche rassemblant des doctorants sur un thème défini par eux. Elle est prise en charge par un comité d'organisation, la direction et le bureau de l'ED faisant office de comité scientifique. Les doctorants organisateurs de la Journée participent depuis 2014 à la réunion du bureau qui expertise les propositions de communication. Le thème, qui émane de la collectivité des doctorants, est discuté avec la direction de l'ED, puis en bureau avec les représentants des doctorants avant d'être définitivement validé par le bureau.

Les doctorants mettent en forme l'appel à communications, rassemblent les communications et en discutent avec le bureau. Ils réalisent le programme et prennent en charge également tout ce qui relève de la gestion logistique de la recherche (salle, impression des programmes, des affiches, buffet, commande de

billets de train si nécessaire, etc.). Ils ont à leur disposition les services de l'ED et de l'université (communication, impression des affiches et programmes).

Les communications émanent pour l'essentiel des doctorants de l'ED PTS mais depuis 2017, l'appel à communication a été ouvert au niveau national et international, la direction de l'ED prenant en charge les frais d'au moins un intervenant doctorant extérieur à l'ED.

Depuis l'année dernière (2017), les **communications issues de ces Journées sont publiées** après un travail d'édition coordonné par la direction de l'ED, le bureau et les doctorants responsables de la Journée. Ainsi, avec l'aide des services de la bibliothèque universitaire, les actes de la Journée des doctorants 2014, intitulée « Au travail », ont été publiés sur l'archive ouverte HAL (https://hal.archives-ouvertes.fr/JDD_ED31/). Ce dispositif, largement discuté avec les représentants des doctorants et porté par eux, offre la possibilité d'une large consultation associée à une protection contre le plagiat. Une sélection de contributions issues de la Journée des doctorants 2016 est en cours de relecture pour publication sur le portail HAL au plus tard au cours du second semestre 2018.

JDD 10 juin 2014, « *Au travail !* ». Publié sur HALS

JDD juin 2015, *Foi, confiance, crédit*

JDD juin 2016, *S'exiler* (en cours de publication, rentrée 2018)

JDD juin 2017, *Fabriquer les mémoires* (en cours de publication)

JDD juin 2018, *Passage(s) et transgression(s)* (à venir)

Par ailleurs, une **Journée d'étude organisée** le 10 mars 2015 **par l'école doctorale en partenariat avec le centre Jean Mabillon** (École nationale des chartes) sur le thème de « *la matérialité de l'échange dans les réseaux de correspondance* » a donné lieu à une publication soutenue financièrement par la Commission de la Recherche, l'école doctorale PTS et le laboratoire concerné. L'ouvrage, publié en 2017 sous le titre *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, a trouvé sa place dans une des collections des Presses Universitaires de Vincennes, « Temps et Espaces » (édition coordonnée par les deux doctorantes de Paris 8 et de l'ENC qui avaient organisé la rencontre).

2.3.5. Le coût

Cette formation a un coût. Le financement des Journées d'étude et de la Journée des doctorants s'élève en moyenne à 4000 euros (moyenne des dépenses sur la période 2012-2017). À cette somme, il faudrait ajouter la ligne financière prise en charge par la Coordination des ED et qui permet la formation en anglais proposée aux doctorants (60 h de vacations en 2017-2018, soit environ 2500 €).

2.3.6. Affichage des formations disciplinaires proposées par les laboratoires

Entre autres informations, le site web de l'ED offre un affichage des séminaires proposés par les laboratoires. Le/la doctorant(e) est ainsi en mesure de parfaire sa formation et de construire un parcours qui lui soit personnel et qui puisse évoluer en fonction de la construction de sa recherche.

2.3.7. Une formation ouverte

À cette formation propre à l'ED PTS, il convient d'ajouter celle proposée et organisée par le Collège doctoral et la Coordination des ED, dans **le domaine de**

l'éthique et de l'intégrité de la recherche. Ainsi, **une sensibilisation à l'éthique et à la lutte contre le plagiat a été formalisée.** Un colloque consacré au plagiat a été organisé le 20 mai 2014 en collaboration entre le comité d'éthique de l'UPL et les écoles doctorales de Paris 8, « Approche éthique du plagiat : regards croisés ». Il s'est tenu aux Archives nationales. La direction de l'école doctorale PTS est intervenue en la personne d'Yves Abrioux, son directeur. Cette formation est offerte dans le cadre des formations transversales de l'UPL et demande à être développée.

La formation proposée aux doctorants s'ouvre, en effet, aux initiatives de la **ComUE UPL.** À titre d'exemple, en 2017, l'UPL a proposé deux formations IST (Informatique, Scientifique et Technique) : « Propriété intellectuelle, confidentialité, protection des sources : quels droits et obligations pour les enseignants et les chercheurs ? » et « Le numérique et la valorisation des résultats de la recherche : enjeux, outils et stratégie ». L'information est disponible sur le site de l'UPL et a été diffusée par le Collège doctoral et la Coordination des ED. Des doctorants de l'ED PTS ont suivi ces formations. Par ailleurs, l'ED participe à des actions scientifiques et professionnalisantes qui contribuent à la formation des doctorants. On peut également signaler les actions menées autour de l'événement « Ma thèse en 180 secondes » organisé par la ComUE.

2.3.8. Évaluation des formations par les doctorants et les laboratoires

La direction de l'école doctorale est attentive à l'évaluation par les doctorants et les laboratoires de la formation qu'elle propose. Elle souhaite davantage formaliser cette évaluation (voir Projets *infra*). Actuellement, chaque formation (voir *supra*) est discutée et validée par le bureau ; depuis 2016, la direction de l'école doctorale se tourne vers les délégués des doctorants pour obtenir une évaluation des formations par les doctorants. Le résultat de cette consultation est présenté et discuté en bureau ; des modifications peuvent être rapidement apportées comme ce fut le cas pour les nouvelles modalités d'organisation de la Journée « Devenir chercheur » ou pour les Journées d'études (voir *supra*).

2.3.9. Auto-évaluations des compétences disciplinaires et transversales par chaque doctorant

Le processus de réinscription intègre à présent une évaluation par le doctorant des compétences qu'il a acquises. La fiche de suivi du doctorant, qui est conçue comme un préambule à la mise en forme du portfolio exigé par le décret du 25 mai 2016 est, en effet, un outil d'auto-évaluation. Le doctorant doit rassembler et mettre en forme la liste de toutes les formations qu'il a suivies durant l'année universitaire en les classant selon les rubriques proposées : suivi de séminaires, colloques, journées d'étude ; communications ; publications dans des revues, dans des ouvrages collectifs ; production d'autres activités scientifiques (organisation d'événements scientifiques, exposition, gestion de site web...) ; participation à des formations techniques (documentation, langues, valorisation de sa recherche). Pour chacune de ces rubriques, le doctorant doit fournir un descriptif de l'activité mentionnée, et préciser s'il s'agit d'une formation disciplinaire, interdisciplinaire et/ou professionnalisante.

En prolongement de cette fiche de suivi, la Coordination des ED, sous l'égide du Collège doctoral, mène un travail de réflexion en collaboration avec le SCUIO-IP sur l'élaboration d'un portfolio du doctorant ; ce document devra articuler les activités scientifiques des doctorants avec l'identification des compétences professionnelles

acquises durant leur formation doctorale. La rédaction de ce document par les doctorants se fera dans le cadre de formations proposées par le SCUIO-IP.

2.4. Politique relative aux soutenances et la durée des thèses

La moyenne des soutenances est de 61 thèses soutenues par an, sur la période considérée.

Tableau 11. Nombre de thèses soutenues par laboratoire (2012-2017)

Équipes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
EA 1569 (TransCrit/mondes anglophones)	1	3	4	2	2	0	12
EA 1571 (HISPOSS/histoire)	8	4	3	5	2	2	24
EA 1577 (Les mondes allemands)	1	2	0	0	0	0	3
EA 2003 (Etudes juives et hébraïques)	1	4	4	6	4	1	20
EA4007 (La section clinique/psychanalyse)	4	3	9	6	5	5	32
EA 4008 (LLCP/philosophie)	32	20	17	17	11	18	115
EA 4384 (CIRCEFT – Sc. de l'éducation)	3	7	1	5	7	1	24
EA 4385 (Laboratoire d'études romanes)	7	6	6	5	6	4	34
EA 7322 (Littérature, histoires, esthétique)	15	12	7	12	4	6	56
EA 7486 (GERPHAU)	0	0	1	3	3	1	8
UMR 7217 (CRESPPA/équipe LabTop)	6	6	3	3	5	5	28
UMR8238 (LEGS/genre et sexualité)	0	1	1	2	3	1	8
UMR 8533 (IDHES/histoire)	0	1	0	1	0	1	3
Toutes équipes	78	69	56	67	52	45	367

La procédure de dépôt du dossier de soutenance et les modalités de traitement de ce dossier ont été mises en forme par la Coordination des ED dont relève le Bureau des thèses. La direction de l'ED PTS, en collaboration avec le Collège doctoral, a beaucoup travaillé sur ce dossier sensible afin de clarifier la procédure qui, depuis le dépôt de la thèse par le doctorant, aboutit à la soutenance et à la délivrance du diplôme.

La direction de l'ED PTS est très attentive à **l'application du décret** et aux conditions de son application à Paris 8. Toujours en collaboration avec le Collège doctoral et la Coordination des ED, elle a réfléchi aux dispositions intermédiaires qui doivent permettre aux doctorants d'inscrire leur projet dans les nouveaux cadres du décret (en particulier, quand il s'agit d'adapter les nouvelles règles concernant la durée de la thèse). Ainsi, il a été décidé collégalement et dans le cadre du Collège doctoral que toutes les thèses inscrites avant l'application du nouvel arrêté de 2016 devaient être soutenues avant décembre 2020, quelle que soit l'année d'inscription.

La direction de l'ED s'assure, bien évidemment, de l'application du décret dans le cadre de la **soutenance et de la constitution des jurys de thèse**. Elle transmet les décisions prises par le Collège doctoral qui a proposé à la Commission de la Recherche un dispositif encadrant les modalités de présence du directeur de thèse lors des délibérations et du vote du jury de soutenance. Le directeur peut participer

aux délibérations du jury mais quitte la salle au moment du vote. Cette procédure a été votée par la Commission de la Recherche du 23 février 2017.

Depuis la publication de l'arrêté, et dans ce nouveau cadre, le Collège doctoral a également proposé à la Commission de la Recherche une réflexion sur la durée des thèses et le nombre d'années d'inscription dérogatoire. Ce nombre, discuté collégalement par les directeurs des quatre ED, a donc finalement été fixé à deux années dérogatoires au-delà de la durée de thèse fixée par l'arrêté – qu'elle soit de 3 (thèses financées) ou de 6 ans (thèses non financées).

En ce qui concerne la politique anti-plagiat, il convient de préciser que le logiciel Compilatio est mis à disposition des ED par l'établissement. Cette bonne pratique de Paris 8 a inspiré la mise en place d'un système équivalent à Paris Nanterre, dans le cadre de la collaboration au sein du Collège doctoral de l'UPL. Elle s'accompagne d'une formation de sensibilisation (voir *supra*) qu'il conviendra d'enrichir encore au cours du prochain contrat.

Dans le cas de plagiat, deux types de situations se présentent à la direction de l'ED :

- (1) multiplication de références imprécises ne permettant pas l'identification claire des sources, auquel cas la thèse est renvoyée au doctorant pour révision sous l'autorité du directeur de thèse ;
- (2) plagiat massif correspondant à des copiés-collés littéraux de textes non cités, auquel cas l'autorisation de soutenance est refusée.

Le Collège doctoral, après discussion entre les directeurs d'ED, propose tous les ans à la Commission de la Recherche le **vote d'une date limite de soutenance en décembre** pour permettre au Bureau des thèses de traiter les dossiers avant la date limite des dépôts de candidatures aux qualifications du CNU. Dans le contexte tendu du mois de décembre, il est arrivé à la direction de l'ED PTS d'intervenir auprès du directeur de thèse quand le dépôt du rapport de thèse tardait afin que le/la jeune docteur(e) ne rencontre pas de difficulté pour poursuivre son projet professionnel.

Enfin, un effort a été entrepris pour améliorer l'annonce des soutenances (affichage et informations sur le site).

Récemment, le Collège doctoral a mené une réflexion sur **la langue de rédaction et de soutenance de thèse**, qui peut faire débat contradictoire entre certains champs disciplinaires, étant donné le développement des publications scientifiques en anglais. Un texte cadrant les conditions de la rédaction en langue étrangère a été soumis au vote de la Commission de la Recherche le 7 avril 2016. Le bureau de l'ED a discuté de cette question et a décidé que l'autorisation de rédaction en langue étrangère (qui doit être expressément déposée au plus tard au cours de la deuxième année d'inscription) dépendrait de l'adéquation entre la langue de rédaction et les objectifs scientifiques de la thèse. Cette disposition a été clairement affichée sur le site de l'ED et un formulaire d'autorisation à la rédaction et/ou à la soutenance en langue étrangère peut être téléchargé. Il est validé par la direction de l'ED après discussion en bureau et soumis à la Commission de la Recherche.

Par ailleurs, force est de constater que le nombre moyen d'années de thèse est en augmentation entre 2012 et 2016 (voir Tableau 12). Cette augmentation tient en partie au fait que les financements de la thèse étant peu nombreux, et les soucis de professionnalisation de plus en plus prégnants, beaucoup d'étudiants travaillent à plein temps et exercent souvent une activité professionnelle en parfaite adéquation

avec leur recherche, ce qui allonge forcément la durée de la thèse. On remarque des écarts entre laboratoires (Tableau 13).

Ainsi, pour l'année 2016, la durée moyenne des thèses (voir Tableau 12) est largement tributaire des thèses soutenues dans quelques laboratoires à fort effectif. La direction de l'ED, tout en prenant en compte la spécificité de la recherche en sciences humaines et la situation particulière de certains doctorants (nombreux doctorants salariés, souvent étrangers), est dorénavant vigilante, encouragée en cela par les directives du décret de mai 2016 et les conditions de son application à Paris 8. Cette vigilance relève non du contrôle mais de l'attention portée à la situation de chaque doctorant et aux conditions particulières, et parfois délicates, dans lesquelles la recherche est construite.

Tableau 12. Durée moyenne des thèses de 2012 à 2017

Année civile	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Thèses soutenues	78	69	56	67	52	45
Durée de thèses	66,4 mois (5,5 ans)	69 mois (5,7 ans)	68,8 mois (5,7 ans)	70,7 mois (5,9 ans)	74,7 mois (6,2 ans)	74,4 mois (6,2 ans)

Tableau 13. Durée moyenne des thèses par unité de recherche de 2012 à 2017

Équipes	Durée moyenne de la thèse en années
EA 1569 (TransCrit – mondes anglophones)	5,9
EA 1571 (Centre de recherches historiques – HISPOSS)	5,8
EA 1577 (Les mondes allemands)	5,3
EA 2003 (Études juives et hébraïques)	5,8
EA4007 (La section clinique – psychanalyse)	5,5
EA 4008 (LLCP – philosophie)	6,2
EA 4384 (CIRCEFT – Sciences de l'éducation)	5,3
EA 4385 (Laboratoire d'études romanes)	5,2
EA 7322 (Littérature, histoires, esthétique)	5,5
EA 7486 GERPHAU (architecture)	5,6
UMR 7217 (CRESPPA/équipe LabTop)	6,2
UMR8238 (LEGS – études de genre et sexualité)	5,5
UMR 8533 (IDHES –histoire)	5,6
Toutes équipes	5,7

3. Suivi du parcours professionnel des docteurs

3.1. Actions menées pour favoriser la poursuite de carrière des docteurs et pour valoriser le doctorat

Dans le contexte politique et institutionnel actuel de valorisation du doctorat dans le cadre de l'insertion professionnelle, l'ED PTS a mis en place un certain nombre d'actions permettant d'aider à cette insertion. Des dispositifs y répondent.

3.1.1. Dans le cadre de l'ED et du Collège doctoral

L'élaboration en cours du portfolio du doctorant vise à améliorer l'accompagnement des doctorants dans leur parcours professionnel.

La Journée « Devenir professionnel » organisée en collaboration avec la Coordination des ED (voir *supra*) est conçue comme une journée de témoignages et de valorisation du doctorat. Cet événement vise à informer les doctorants de SHS sur les opportunités professionnelles qui leur sont ouvertes aussi bien dans le secteur public que privé ou associatif et fait intervenir des personnalités du monde socio-économique ainsi que de jeunes docteurs recrutés qui partagent leur retour d'expérience. La direction de l'ED PTS est particulièrement attentive à la mise en valeur de parcours professionnels qui s'appuient sur des compétences relevant des SHS (qualités d'analyse, de synthèse, de rédaction et, bien sûr, de réflexion et de conceptualisation ; maîtrise méthodologique et organisation du travail) qui peuvent être un atout dans des domaines non académiques.

La direction de l'ED est également attentive à informer ses doctorants de **l'offre de contrats post-doctoraux** (qui sont forcément extérieurs à Paris 8) et contribue ainsi à la construction du parcours professionnel des jeunes docteurs.

3.1.2. Dans le cadre de l'UPL

Le Collège doctoral de Paris 8 a participé par l'intermédiaire de sa directrice et d'un directeur d'ED au comité scientifique de la journée « Le doctorat en SHS : comprendre et intervenir », organisée par l'UPL à la Maison des Sciences de l'Homme le 29 novembre 2016. La journée ouverte par Thierry Mandon, alors Secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, avait pour objectif d'interroger les enjeux du doctorat en SHS pour aujourd'hui et pour demain en France et en Europe. Plusieurs tables rondes ont permis de faire le point sur la valorisation et la reconnaissance de ce diplôme ainsi que ses débouchés professionnels.

Jusqu'en 2016, l'établissement, à travers le SCUIO-IP et les écoles doctorales, participait aux **Rencontres Universités Entreprises** organisées par le Groupe AEF. Depuis la création de l'UPL, l'établissement y participe sous l'égide la ComUE.

De même, l'UPL participe au **forum de recrutement des docteurs par les entreprises, PhD Talent Career Fair**. Le Collège doctoral de Paris 8 y est représenté, et les doctorants de Paris 8 y sont invités ; ils peuvent ainsi participer à des ateliers divers (*pitch* professionnel, initiation à l'entrepreneuriat) et assister à des débats et tables rondes.

Par ailleurs et depuis 2015, sous l'égide du Collège doctoral UPL, l'ED PTS participe à l'événement « Ma thèse en 180 secondes ». La première étape est un concours interne à UPL qui rassemble des candidats de Paris Nanterre et de Paris 8. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une formation à l'expression orale financée par les deux

établissements et faire connaître leur recherche au cours de la finale du site (UPL). Le ou la finaliste peut ensuite accéder à la finale nationale.

3.2. Dispositifs de suivi de la carrière des docteurs

L'ED PTS est soucieuse du devenir professionnel des jeunes docteurs et exploite au mieux le dispositif institutionnalisé de suivi de leur devenir. Cependant, les enquêtes pilotées par l'université (envoi de questionnaire auprès des jeunes docteurs) ne rencontrent que peu de réponses (25 % en moyenne). Il est à présent explicitement signalé dans la Charte du doctorat que les docteurs s'engagent à répondre à toute demande d'information sur leur parcours professionnel 4 ans après l'obtention du doctorat (1^{er} paragraphe : « la thèse étape d'un projet personnel et professionnel »).

Afin d'améliorer sa connaissance du devenir professionnel des jeunes docteurs, et avec la participation active des unités de recherche, de leurs directeurs et des directeurs de thèse, l'ED a procédé par enquête afin de recueillir des informations qualitatives sur les parcours professionnels des docteurs après la soutenance (de 2012 à 2017). Il s'agit de sondages ; il est difficile d'en tirer des statistiques exploitables sur la répartition des secteurs d'activité professionnelle dans lesquels s'engagent les doctorants. Ces données sont néanmoins un indicateur de quelques tendances que nous rapporterons à celles fournies par la Note d'information du SIES (17.10) sur le devenir des docteurs à 3 ans (enquête de 2015).

Résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelles des docteurs issus de l'ED PTS

Les laboratoires qui ont répondu sont au nombre de 12 (sur 14). **Les résultats correspondent à un total de 147 docteurs pour lesquels des informations ont pu être collectées.**

1. EA 1569/TransCrit

Sur 12 thèses soutenues entre 2012 et 2017

- 1 enseignant en poste dans le secondaire (professeur certifié)
- 1 MCF (en poste dans le supérieur depuis 2015)
- 10 non réponses

2. EA 1571/HISPOSS

Sur 24 thèses soutenues entre 2012 et 2017

- 6 MCF en poste
- 1 chercheur École Française de Rome

Le nombre des thèses soutenu est inférieur aux autres laboratoires mais l'insertion professionnelle dans le supérieur est à la fois exclusive et exceptionnelle vu le nombre de postes au concours.

3. EA 1577/Les mondes allemands

Sur 3 thèses soutenues, en 2012 et 2017

- 1 enseignant agrégé en poste en Allemagne
- 1 réalisateur de cinéma
- 1 chercheur senior du Fonds national Suisse (attaché à l'Institut d'études politiques, Université de Lausanne)

4. EA 4007/La section clinique (psychanalyse)

Sur 32 thèses soutenues entre 2012 et 2017

- 4 enseignants + psychologue-psychanalyste, psychologue clinicien en poste en université à l'étranger (Russie, Grèce, Chili, Mexique)
- 3 psychologues cliniciens (dont 1 en poste dans une clinique au Brésil)
- 2 enseignants en psychologie (université) – psychanalyste libéral

- 2 docteurs retraités (1 urbaniste ; 1 ayant une pratique comme experte en criminologie auprès des tribunaux + vacations en fac de droit)
- 1 psychiatre en exercice
- 1 formateur (auprès des collectivités locales, en poste à Limoges)
- 1 psychanalyste (pratique libérale comme activité principale)
- 1 économiste en poste à l'étranger, administration locale, Norvège)
- 1 fonctionnaire ministériel (poste au Ministère des Relations Internationales au service « trafic de personnes et de migrants », Colombie)
- 1 docteur en formation – préparation du CAPES/CAPLP en sciences pour intégrer l'enseignement secondaire et l'enseignement spécialisé

La formation vient consolider une pratique professionnelle existante (comme psychologue clinicien, par exemple) en France ou à l'étranger. Le doctorat est un complément de formation valorisable (expertise ; démarrage d'une pratique libérale de la psychanalyse).

5. EA 4008/LLCP (philosophie)

Sur 115 thèses soutenues entre 2012 et 2017 :

- 8 enseignants-chercheurs en université à l'étranger (Chili, Haïti, Brésil, Argentine)
- 2 postdoc (Institut de philosophie de l'Université Nova à Lisbonne, Centre de Recherches en Sciences Humaines à Athènes)
- 1 enseignante agrégée en lycée (France)
- 1 enseignant titulaire de philosophie en lycée (Italie)
- 1 enseignante vacataire (université, écoles d'art) et artiste (metteur en scène/théâtre)
- 1 enseignant en École d'art (professeur titulaire de philosophie à l'ENSA, Dijon)
- 1 architecte (Beyrouth)
- 1 artiste professionnelle (dramaturge – Belgique, France)
- 1 consultante en coopération internationale dans le domaine de la formation et de l'éducation (institutions françaises et uruguayennes)
- 1 ingénieure de recherche contractuelle au CNRS
- 1 chercheuse, directrice de programme au Collège International de Philosophie

L'enseignement et la recherche demeurent les domaines privilégiés de l'insertion professionnelle.

6. EA 4384/CIRCEFT

Sur 24 thèses soutenues entre 2012 et 2017

- 13 qualifiés par le CNU dans une ou deux sections : 70, 19, 9
- 7 recrutés comme MCF (université française)
- 2 en poste dans une université étrangère
- 3 enseignants non EC (PRCE, PREC, MAST) dans une université française
- 2 Ingénieures de recherche (IGR)
- 10 autres (malheureusement sans précision)

Sans surprise, l'insertion professionnelle se fait prioritairement dans le domaine de l'enseignement, avec un accès non négligeable au Supérieur (PRCE, PRC, EC, ingénieur).

7. EA4385/Laboratoire d'Études Romanes

Sur 34 thèses soutenues entre 2012 et 2017

- 3 PRAG/PRCE (Paris 8, Limoges)
- 3 contractuelles enseignement supérieur (université, HEC)
- 3 enseignants en poste dans le supérieur à l'étranger (Tunisie, Italie, Chili)

- 4 postdoc (EU, All, 2 It)
 - 2 enseignants en poste dans le secondaire à l'étranger (Italie)
 - 2 enseignants dans le secondaire (agrégés en lycée)
 - 1 MCF (Lyon III)
 - 1 chercheur titulaire à l'étranger (CONICET, Argentine – équivalent du CNRS)
- Retour au pays d'origine pour les docteurs étrangers (Amérique latine, Italie) ; 1 seul poste d'EC en France et 3 PRAG PRCE (ce qui correspond à l'état de l'emploi dans la discipline).

8. EA 7322/Littérature, Histoire, Esthétique

Sur 56 thèses soutenues entre 2012 et 2017

- 7 MCF en poste dans des universités françaises (littératures française et francophones, littérature générale et comparée)
- 4 enseignants en poste en université à l'étranger (Australie, Japon, Chine, Finlande)
- 2 enseignants en poste dans le secondaire (1 enseignante de chinois en lycée)
- 1 enseignante contractuelle (université)
- 1 enseignant en poste en ESPE
- 1 postdoc (Japon)

Débouchés exclusivement dans l'enseignement avec une bonne insertion dans le Supérieur.

9. EA 7486/GERPHAU

Sur 8 thèses soutenues entre 2012-2017

- 8 enseignants en écoles d'architecture (Paris, Grenoble, Montpellier, Lyon)
- 1 enseignante à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles
- 1 architecte

Le doctorat consolide l'insertion dans le même secteur d'activité.

10. UMR 7217/LabTop

Sur 28 thèses soutenues entre 2012 et 2017

- 2 en poste dans le secondaire (1 enseignant certifié, 1 assistant d'éducation)
- 1 experte programme européen Med Culture (2014-2018)
- 1 directrice des études, École Nationale Supérieures des Arts de Limoges
- 1 conservateur de musée (Suwon, Corée du Sud)
- 1 postdoc (sur ANR)
- 1 ATER
- 1 non réponse

C'est sans doute le laboratoire qui présente la plus grande diversité en termes d'insertion professionnelle.

11 UMR 8238/LEGS

Sur 18 thèses soutenues de 2012 à 2017 :

- 3 enseignants en poste dans une université étrangère (2 Etats-Unis, 1 Italie)
- 2 enseignants titulaires (maternelle [même poste qu'avant la thèse], secondaire)
- 2 enseignants vacataires (secondaire, supérieur et privé)
- 1 documentaliste (titulaire, secondaire)
- 1 post-doc (Rennes, Sc. de l'éducation et EHESS Centre d'Et. Sciences sociales du religieux)
- 2 emplois au sein du LEGS : 1 chargée de com GIS/Institut du genre/CNRS et 1 IGR P8 chargée de la gestion du LEGS & chargée de TDs
- 2 formatrices indépendantes et 1 consultante (discriminations et genre)

- 2 journalistes (sans précision)
- 1 directrice d'association (sans précision)
- 1 traductrice (français-coréen)
- 1 CDD à la ComUE HESAM Université (dont fait partie le CNAM)

Diversité des situations, ce qui est logique par rapport à la spécialité – utilisée comme « champ d'expertise » plutôt que champ disciplinaire.

12. UMR 8533/IDHES

Sur 3 thèses soutenues de 2012 à 2017

- 1 enseignant en université (ATER)
- 1 enseignant en poste dans le secondaire (professeur certifié)
- 1 postdoc (Institut Universitaire Européen à Florence – bourse Max Weber)

Quelles informations pouvons-nous extraire de ces sondages ?

Sur un total de 147 docteurs, on compte (en reprenant les catégories proposées par l'HCERES) :

- 14 agents contractuels dans le secteur public (ATER exclus).
- 56 titulaires de la fonction publique en qualité de chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche.
- 13 titulaires de la fonction publique en qualité d'enseignants dans le 1^{er} ou le 2nd degré.
- 6 titulaires de la fonction publique dans une autre catégorie (collectivité territoriale, ministère, agence, secteur hospitalier, etc.).
- 2 contrats d'ATER.
- 2 contrats post-doctoraux en France (ATER exclus).
- 6 contrats post-doctoraux à l'étranger dans l'Union Européenne.
- 2 contrats post-doctoraux à l'étranger hors Union Européenne.
- 11 emplois permanents dans le secteur privé en qualité de chercheur, ingénieur, chef d'entreprise, professions libérales.
- 10 emplois permanents dans le secteur privé sur un autre type d'emploi.
- 1 en reprise d'études.
- 2 inactifs.
- 11 sans informations fournies.
- 2 enseignants en poste dans le secondaire à l'étranger.
- 9 enseignants et chercheurs en université à l'étranger.

Remarques : comparaison entre les résultats de nos sondages (*supra*) et la Note d'information du SIES (17.10) sur le devenir des docteurs à 3 ans (enquête de 2015)

Les informations que nous avons collectées, bien que parcellaires, semblent corroborer les grandes tendances nationales présentées dans la Note :

- (1) Les docteurs s'orientent majoritairement vers l'enseignement supérieur et la recherche ;
- (2) Sur les données partielles récoltées, le pourcentage des docteurs dans l'enseignement primaire ou secondaire (globalement un peu moins de 10%) est inférieur aux moyennes rapportées dans le document du SIES (indiquant 34% d'insertion dans le primaire pour les docteurs en littérature et langues) ;
- (3) Les thèses en cotutelle et les thèses financées paraissent garantir une meilleure insertion ;
- (4) L'expatriation des docteurs français est limitée (16% au niveau national, toutes disciplines confondues). Les docteurs travaillant à l'étranger sont

principalement des étudiants étrangers venus faire leur doctorat à Paris 8 et qui retournent ensuite dans leur pays.

3.3. Analyse, communication et exploitation des données

Les attentes de l'HCERES sont légitimes mais elles semblent surestimer les moyens dont dispose une université de sciences humaines et sociales pour assurer un suivi de qualité. On peut le regretter car effectivement la mise à disposition de données sûres et régulières sur le devenir professionnel des doctorants pourrait être mise à profit pour faire évoluer l'ED en termes de fonctionnement, d'encadrement et de formation des doctorants.

Il convient de préciser que la Coordination des ED et le Collège doctoral ont rencontré une grande difficulté à pérenniser dans le service une personne chargée des enquêtes et statistiques (sur le suivi et le parcours professionnel des docteurs) et de la liaison avec le service « Pilotage, statistiques et contrôle de gestion de l'établissement ». Les derniers mouvements de personnels, qui ont coïncidé avec la publication des deux nouveaux textes réglementaires et leur mise en application, ont empêché la nécessaire réorganisation dans ce sens. La pérennisation d'un poste consacré à cette tâche reste un objectif prioritaire pour le collège, la Coordination des ED et l'ED PTS.

II. Projet de l'école doctorale 31 « Pratiques et théories du sens »

Identification : École doctorale Pratiques et théories du sens (PTS, ED 31)

Directrice : Catherine Verna – catherine.verna@univ-paris8.fr

Directrice adjointe : Brigitte Félix – brigitte.felix@univ-paris8.fr

Responsables administratives : Olga Stepanova – sens@univ-paris8.fr
Aimée Thomas – ed.sens@univ-paris8.fr

Téléphone : 01 49 40 71 44

Site web : <http://www.sens.univ-paris8.fr>

Type de demande	Renouvellement à l'identique
------------------------	-------------------------------------

Projet école doctorale (ED)	
N° de l'ED	Intitulé du projet de l'ED
ED 31	Pratiques et théories du sens

Liste des unités de recherche rattachées à l'ED (dans le cadre du projet)	
Label(s) et n°	Intitulé complet de l'unité de recherche – direction
EA 1569	TransCrit (mondes anglophones) – Dir. : Rémy Bethmont (directeur) / Gwen Le Cor (directrice-adjointe)
EA 1571	Centre de recherches historiques : histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés (HISPOSS) – Dir. : Catherine Saliou
EA 1577	Les-mondes allemands – Dir. : Stefanie Buchenau
EA 2303	Etudes juives et hébraïques (EJH) – Dir. : Maria Gorea
EA 4007	La section clinique – Dir. : Sophie Marret
EA 4008	Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP) – Dir. : Fabienne Brugère (directrice) / Yala Kisukidi (directrice-adjointe)
EA 4384	Centre interdisciplinaire de recherche, culture, éducation, formation, travail (CIRCEFT) – Dir. Jean-Yves Rochex
EA 4385	Laboratoire d'études romanes (LER) – Dir. Pascale Thibaudeau
EA 7322	Littérature, Histoires, Esthétique (LHE) – Dir. : Martine Créac'h / Lionel Ruffel
EA 7486	Equipe GERPHAU de l'ENSA Paris La Villette – Dir. : Xavier Bonnaud
UMR 7217	Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA), équipe LabToP – Dir. : Christine Cadot (directrice) / Laurent Jeanpierre (directeur adjoint)

UMR 8533	<i>Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES) – Dir. : Philippe Minard</i>
UMR 8238	<i>Laboratoire d'études de genre et sexualité (LEGS) – Dir. : Anne Emmanuelle Berger</i>
UMR 8244	<i>Institut d'histoire du temps présent (IHTP) – Dir. : Christian Delage</i>

1. Adossement à la recherche

1.1. Périmètre de l'ED

La future ED sera le fruit d'un renouvellement à l'identique (qui intègre les redéploiements en cours signalés *supra*).

Signalons que de nouvelles spécialités de diplômes de doctorat ont été inscrites à la demande du LEGS (Laboratoire d'études de genre et sexualité, UMR 8238) bien qu'elles ne relèvent pas spécifiquement des disciplines de l'ED, mais très directement d'autres ED (par exemple, doctorat d'études de genre, spécialité arts, doctorat d'études de genre, spécialité information et communication). Il s'agissait de répondre le plus rapidement possible à la demande des collègues du LEGS afin de traiter une situation d'urgence lors de la délivrance des diplômes. L'ED et le Collège doctoral ont bien conscience de la difficulté scientifique provoquée par ces attributions à PTS qui ne sauraient être pérennisées, comme le reconnaît la Commission de la Recherche. D'ici le prochain contrat, les discussions collectives (entre les 4 ED au sein du Collège doctoral, et avec les VP Recherche) devraient permettre de résoudre cette difficulté.

1.2. Collaborations scientifiques : ED EDESTA et EUR ArTec

Le périmètre stable de l'ED PTS n'exclut pas de nouvelles relations scientifiques avec d'autres entités. En particulier, les deux ED PTS et EDESTA qui, pour la première, héberge le LLCP (laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie / EA 4008) et, pour la seconde, travaille avec certains des enseignants-chercheurs du LLCP s'intéressant à l'esthétique, envisagent d'organiser des événements scientifiques et des formations en commun.

Du fait des laboratoires qu'elle rassemble, l'ED PTS dispose de points de convergence avec ArTeC (Art, technologies, numérique, médiation humaine et créations), lauréat de l'appel à projet EUR porté par UPL. Des relations scientifiques devraient être nouées et formalisées dans les années à venir entre ArTeC et PTS. Yves Citton, directeur exécutif d'ArTec est venu exposer les différents aspects du projet ArTec à l'occasion de la réunion du Collège doctoral du 13 avril 2018. Plusieurs laboratoires de l'ED PTS étant associés à ArTec (LLCP, LEGS, LER, LHE, TransCrit), des collaborations entre l'ED et l'EUR pourront être envisagées (contrats postdoctoraux, formation doctorale...).

2. Accueil, encadrement et formation des doctorants

2.1. Des actions mises en place ou étoffées lors du dernier contrat devront être pérennisées

- **Accueil et insertion des doctorants :** journée d'accueil ; échanges réguliers avec les délégués des doctorants ; attention portée à la diffusion des informations dans la communauté de l'ED (site web, comités de suivi) ;

- **Formation** : Journées d'étude interdisciplinaires ; organisation de la Journée des doctorants et publications des actes ; formations en anglais et aux outils de la recherche ;
- **Soutien à la recherche à l'international** : financement des aides à la recherche, formation à l'expression écrite et orale en anglais, attention portée aux cotutelles ;
- **Suivi du parcours du doctorant** : vigilance sur les conditions d'attribution et le nombre des contrats doctoraux, critères d'inscription, conformité du cursus à la charte des thèses, attention portée aux conditions de soutenance.

2.2. Des améliorations sont à rechercher dans le domaine des conditions de formation et d'accueil

2.2.1. La formation

En particulier pour la formation à l'anglais de la recherche, une solution pérenne est à l'étude avec le Centre de Langues de Paris 8. Ce projet est conduit par la direction de l'ED PTS. La formation pourrait être partagée avec l'ensemble des 4 ED de Paris 8.

De même, il conviendra d'approfondir la formation des doctorants à l'éthique de la recherche, pour l'instant abordée seulement dans le cadre des formations transversales offertes par l'UPL. On pourrait, par exemple, envisager une journée d'études annuelle organisée par la Coordination et le Collège doctoral et commune aux 4 ED de Paris 8.

Un approfondissement du travail mené dans le cadre du Collège doctoral de l'UPL (créé le 22 juin 2016 et qui s'est réuni 3 fois en 2017) est souhaitable. Ce Collège doctoral au niveau du site permet désormais de travailler de façon collective autant que systématique à des objectifs déjà identifiés : recrutement des contrats doctoraux financés par le site et également mise à l'étude des formations transversales mutualisées entre les établissements.

Une attention particulière sera portée à l'organisation de l'auto-évaluation des formations par la mise en forme d'un questionnaire d'évaluation disponible sur le site, accessible à l'ensemble des doctorants et dont la direction de l'ED (avec le bureau) pourrait prendre connaissance au mois de juin. L'ensemble des fiches retournées au secrétariat serait dépouillé par la direction ; le résultat présenté au conseil de l'ED au cours de l'automne (et transmis au CAC).

Enfin, il paraît évident qu'une meilleure connaissance du devenir professionnel des jeunes docteurs pourrait contribuer à l'évolution de l'offre de formation. L'ED en a pleinement conscience et a prévu de réfléchir concrètement à l'établissement de ce lien étroit entre insertion professionnelle (voir *infra*) et formation des doctorants.

2.2.2. L'accueil

La direction de l'ED doit être en mesure d'apprécier que les candidats à une inscription en thèse disposent des moyens matériels nécessaires à leur projet. Le Collège doctoral envisage de réfléchir à une procédure d'analyse des informations fournies sur ce point par la convention de formation ; analyse tout à la fois concrète et respectueuse des individus qui ont fait le choix de s'inscrire en thèse.

Le manque de locaux pour les doctorants (qui avait été pointé lors de la précédente expertise de l'AERES) persiste. Le fonctionnement des instances de l'ED

(bureau, conseil) et l'organisation des séminaires de l'école sont gênés par la difficulté à obtenir des salles de travail, car l'ED ne dispose pas de salles spécifiques.

L'équipement en visioconférence est également difficilement accessible et sous-développé techniquement ce qui nuit à l'organisation des soutenances, notamment du grand nombre de soutenances en cotutelle dans le monde entier.

L'ouverture de la nouvelle Maison de la recherche (un chantier porté par la Présidence de Paris 8), prévue à l'automne 2018, permettra de remédier à cette situation. Plusieurs salles de réunion et de séminaires y seront mises à disposition, y compris pour les doctorants, notamment pour les réunions et permanences des représentants des doctorants. L'ED pourra aussi bénéficier des ressources en locaux supplémentaires qui seront offertes sur le campus Condorcet.

3. L'aide à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs

L'ED prévoit une récolte régulière d'informations sur le suivi professionnel des doctorants mais il lui paraît plus efficace de participer à une action collective prenant appui sur un nouveau poste administratif dédié à cet objectif et inscrit dans la Coordination des ED. Elle soutient donc fermement cette proposition du Collège doctoral.

L'ED peut à son niveau d'intervention :

- poursuivre le travail de mise en forme du portfolio comme outil d'insertion professionnelle ;
- être très attentive à la qualité des formations en milieu professionnel pour lesquelles la direction signe des conventions de plus en plus nombreuses ;
- prendre contact avec les délégués des doctorants pour mettre en place un annuaire des anciens doctorants (et obtenir que dans ce cadre les jeunes docteurs puissent conserver leur adresse mail Paris 8).